

EMPLOI

La CGT dévoile une nouvelle carte des licenciements P. 12

MERCREDI 28 MAI 2025 | N° 24202 | 2,90 € | www.humanite.fr

L'Humanité
LE JOURNAL FONDÉ PAR JEAN JAURÈS20 ANS APRÈS
LE NON AU TCE**Le coup
d'Etat
libéral**

Rejetée dans les urnes en 2005, la Constitution européenne s'est imposée deux ans plus tard sous la forme du traité de Lisbonne ratifié par les parlementaires.

Cette trahison du verdict populaire a ouvert une grave crise démocratique. P. 2



CREDIT PHOTO D'AGENCE

**QUAND LA DÉCARBONATION
CARBURE AUX OUVRIERS CHINOIS**

Pour réduire les émissions de CO₂ de sa cimenterie du Pas-de-Calais, la société Eqiom sous-traite la construction d'un four bas carbone à une entreprise chinoise, qui exploite 250 salariés. Révélations. P. 10

Il y a vingt ans, au soir du 29 mai 2005, place de la République, une immense joie soulève la France. Des citoyens viennent faire la fête, arborant les unes de *l'Humanité*. Au terme d'une campagne populaire inédite, 54,7 % des électeurs viennent de dire non au traité constitutionnel européen (TCE), que Jacques Chirac a soumis à un référendum. Un non pour contester le libéralisme que l'Union européenne voudrait pour seule boussole. Pendant dix mois, c'est la gauche qui a donné la tonalité de la campagne. La République française est le théâtre d'une gigantesque expérience d'éducation populaire. *L'Humanité* joue un rôle décisif dans ce débat démocratique en publiant le texte constitutionnel commenté. Il s'arrache sur les marchés, les lieux de travail, les lieux d'étude. Les kiosques écoulement ces éditions du TCE comme des petits pains. Le texte est stabilisé par les citoyens qui s'y plongent. Le PCF partage son temps d'antenne avec d'autres organisations de la gauche sociale et citoyenne. Des collectifs unitaires locaux se constituent avec Attac, des associations, des syndicalistes, des partis de gauche. Les citoyens débattent, le peuple est en ébullition. « *On avait 60 millions de constitutionnalistes* », se souvient David Cormand, eurodéputé écologiste partisan du oui.

De leur côté, l'extrême droite et la droite de Charles Pasqua et Philippe de Villiers font aussi campagne, mais sur des thèmes périphériques : l'adhésion de la Turquie et la supranationalité de l'UE. « *L'essentiel du débat portait sur la question sociale, sur le substrat même des traités européens que reprenait le traité constitutionnel européen* », tient à rappeler Francis Wurtz, président à l'époque de la Gauche unitaire européenne (GUE) au Parlement européen. Finalement, 54,5 % des électeurs du non sont issus de la gauche, 36,5 % de la droite, selon Ipsos. « *Pour la première fois, la majorité d'une société de l'un des grands États fondateurs de l'UE s'exprimait en faveur d'une refondation de la construction européenne* », se souvient-il. « *Pour la France, cela demeure l'expérience la plus accomplie de démocratie citoyenne appliquée à l'Europe. Cet épisode a révélé l'aptitude souvent ignorée des citoyens à faire de la politique dans le sens le plus noble du terme* », insiste-t-il.

L'EFFET BOULES DE NEIGE

La gauche du non déroule alors ses arguments antilibéraux. Elle brocarde l'interdiction faite aux États membres d'avoir un déficit supérieur à 3 % du PIB et dénonce la libre concurrence qui détricote les services publics. Sur France 3, la secrétaire nationale du PCF, Marie-George Buffet, appelle à voter non. Le premier secrétaire du PS et leader du « oui de gauche », François Hollande, est accueilli à Guéret, dans la Creuse, par des manifestants avec des boules de neige. Le dumping social et fiscal s'invite dans le débat : un an auparavant, huit pays de l'Est ont intégré l'UE et, en pleine campagne, une PME alsacienne propose à 38 de ses salariés un reclassement en Roumanie pour 110 euros mensuels. La Commission européenne croit bon de lancer au même moment la directive Bolkestein, autorisant, par exemple, une entreprise lettone à faire travailler à rémunération lettone ses salariés en France. En mars, 100 000 personnes manifestent à Bruxelles et obtiennent une révision du texte.

Jamais les citoyens n'avaient montré un tel intérêt pour la question européenne : 59 % des électeurs du oui se sont déterminés sur la base d'enjeux européens, 36 % sur des enjeux nationaux, selon le sondage sorti des urnes de CSA. Chez les électeurs du non, la situation est toutefois plus nuancée : 55 % justifient leur vote par la « situation sociale de la France », 23 % par le contenu du texte et 17 % seulement par les « orientations libérales ou sociales de la politique européenne ». Car le non reflète un malaise social, toujours sensible aujourd'hui.

Cette campagne est un désaveu pour la direction du PS, partisane du oui. Le député européen écologiste David Cormand souligne que le référendum n'est organisé que

Vingt ans après le non au TCE, les démocraties K.-O.

ANNIVERSAIRE Le 29 mai 2005, le peuple français disait non au traité constitutionnel européen. Mais la droite et les sociaux-libéraux se sont vite entendus pour enterrer ce vote et imposer une Europe libérale qui a favorisé une montée de l'extrême droite et de l'abstention.

trois ans après la déroute de la gauche à l'élection présidentielle de 2002 : « *Les propos de Lionel Jospin en campagne sont encore dans les esprits : "l'État ne peut pas tout", "mon programme ne sera pas socialiste".* » Le 29 mai 2005 installe une ligne de démarcation entre « *des gauches irréconciliables* », estime l'eurodéputé. D'ailleurs, le non n'entraîne pas de changement de ligne au PS. Au congrès du Mans fin 2005, Laurent Fabius, partisan du non, échoue à battre François Hollande, qui continuera à tenir les rênes du parti.

Les collectifs antilibéraux, eux, cherchent à offrir un débouché au non de gauche lors de l'élection présidentielle de 2007. Mais l'aspiration unitaire échoue. Trois candidatures antilibérales s'affrontent : Olivier Besancenot, Marie-George Buffet et José Bové. Avec 25,9 % des voix, la candidate issue du oui de gauche, Ségolène Royal, rafle la mise, même chez les électeurs du non de gauche. « *Le non a montré qu'il y avait un problème entre la majorité des Français et la construction européenne en l'état. Mais l'analyse n'a pas forcément été faite parce qu'il y a eu la présidentielle de 2007. Cela est valable qu'on se soit prononcé pour le oui ou pour le non* », analyse Arthur Delaporte, député PS. « *Les sujets fondamentaux de la présidentielle sont français, même s'il y a un impact européen : l'éducation, le logement, la fiscalité, la protection sociale, l'ordre public. Ségolène Royal a peu parlé d'Europe* », observe Yves Bertoncini, ancien directeur de l'Institut Jacques-Delors.

La gauche fait de plus une lecture étroite du scrutin en faisant du seul antilibéralisme sa clé explicative. Dans *Ma France* (le Cherche midi, 2021), le secrétaire national du PCF, Fabien Roussel,

« Cet épisode a révélé l'aptitude souvent ignorée des citoyens à faire de la politique dans le sens le plus noble du terme. »

FRANCIS WURTZ,
ANCIEN EUROPÉPÔTÉ (GUE)

estime que le vote pour le non n'était pas « *forcément un vote antilibéral, mais plutôt un vote réflexe pour défendre la nation* ». Selon lui, le PCF « *n'a pas su porter cette exigence de respect de la souveraineté, de la nation* », en plus de la dimension antilibérale. En vingt ans, le paysage politique de la gauche s'est redessiné. Qu'ils aient défendu le oui ou le non, les Verts sont fédéralistes et n'ont eu aucun mal à panser les plaies : Daniel Cohn-Bendit et José Bové ont battu la même estrade lors des européennes de 2009.

Chantre du non de gauche, Jean-Luc Mélenchon quitte le PS en novembre 2008. Aujourd'hui en tête de la gauche à l'élection présidentielle, La France insoumise récupère



RÉCIT

une grande partie du camp du non de gauche, électorat qu'il partage avec les communistes. « Le 29 mai a été un moment fondateur de notre famille politique. Il a montré la possibilité d'une victoire sur la base d'une alternative au néolibéralisme », souligne le parlementaire LFI Pierre-Yves Cadalen, pour qui, si cela ne s'est pas traduit dès 2007, c'est « du fait de l'éclatement de la gauche » antilibérale, mais aussi parce que « la politique n'est pas du temps court ».

LE RÉSULTAT DU VOTE A ÉTÉ HONTEUSEMENT BAFOUÉ

Car les effets du non s'inscrivent dans le temps long. D'autant plus que le résultat du vote a été honteusement bafoué. Fin 2007, Nicolas Sarkozy fait ratifier le traité de Lisbonne, qui reprend l'essentiel du TCE, par le Parlement réuni en Congrès, avec le soutien des socialistes. Pour le chercheur Yves Bertoncini, la gauche a fait une erreur en estimant « que le non allait conduire à abroger les traités antérieurs ou qu'il n'y aurait pas d'autres traités à l'avvenir ». La trahison du vote des Français par Nicolas Sarkozy a alimenté une « frustration qui s'est avérée un carburant très efficace pour le populisme d'extrême droite », déplore Francis Wurtz. Cette attitude « a renforcé l'idée selon laquelle on n'a pas tenu compte du résultat », regrette Arthur Delaporte. Pis, « on n'a pas construit l'Europe dont on aurait besoin aujourd'hui ». Fédéraliste, l'écologiste David Cormand note qu'il en « reste une trace dans la mémoire des Français : "On ne vous fait pas confiance." »

Les Grecs ont fait une expérience similaire. En 2015, ils ont dit non par référendum à un nouveau mémorandum d'austérité. Verdict aussitôt enterré par l'UE et le FMI. « Il ne peut pas y avoir de choix démocratique contre les traités européens », avait alors lâché Jean-Claude Juncker, président de la Commission. En 2025, les traités européens restent un problème démocratique, la source d'une profonde crise sociale et un défi pour la gauche. ■

GAËL DE SANTIS

Des partisans du non issus des différents courants de gauche : Jean-Luc Mélenchon, José Bové, Marie-George Buffet, Francine Bavay et Olivier Besancenot.
FRANCINE BAJANDE



ÉDITORIAL

PAR STÉPHANE SAHUC

Coup de force

On dit souvent qu'à l'occasion d'un référendum le peuple ne répond pas à la question posée mais à celui qui la pose. La consultation populaire sur le TCE le 29 mai 2005 en est l'exemple exact contre-exemple. La ratification de cette Constitution européenne ne devait être qu'une formalité. À gauche comme à droite, les partis dominants étaient favorables au texte concocté par Valéry Giscard d'Estaing. Les éditorialistes des grands médias faisaient eux aussi la promotion du oui. Mais quelque chose d'imprévu a fait dérailler le plébiscite annoncé : le mouvement du non de gauche. Un mouvement construit sur une démarche : faire connaître le texte intégral de cette fameuse Constitution.

En s'appuyant sur les réseaux militants, en particulier ceux du PCF, mais pas seulement, des milliers de débats, de rencontres, de meetings se sont organisés sur

tout le territoire. *l'Humanité* y a pris part en publiant un numéro spécial analysant chaque article du TCE. Et, petit à petit, l'opinion a basculé. Le TCE visait à « graver dans le marbre » les principes néolibéraux de l'Union européenne. Certes il existait un non de droite, réactionnaire et nationaliste. Mais c'est la dynamique du non de gauche qui a changé la donne. Elle a ouvert la perspective d'une autre Europe, démocratique et sociale.

Ce mouvement n'a pas réussi, hélas, à trouver un débouché politique dans le calendrier dominé par la présidentielle de 2007. Mais l'environnement, l'espoir d'autre chose étaient bien là. Les tenants du oui se sont

employés à les détruire. Avec une méthode : faire comprendre au peuple, une bonne fois pour toutes, que son avis, son vote ne comptaient pas. Ce fut l'objectif idéologique fondamental de l'adoption du traité de Lisbonne. Le même scénario s'est d'ailleurs répété dans d'autres pays : aux Pays-Bas, en Irlande. En niant le vote populaire et en réduisant le non à sa composante réactionnaire, Sarkozy et consorts ont certes réussi à casser l'espoir, mais ils ont surtout creusé un peu plus le fossé entre les citoyens et la politique. Encourageant ainsi la dérive fascisante qui menace aujourd'hui l'ensemble des pays de l'Union européenne. ■

C'est la dynamique du non de gauche qui a changé la donne. Elle a ouvert la perspective d'une autre Europe.

La fièvre propagandiste des médias du oui

Analyses à l'emporte-pièce, sondages au doigt mouillé, mépris pour le peuple : en 2005, la presse a failli à son rôle pendant la campagne référendaire.

Le traitement médiatique qui a accompagné la campagne du traité constitutionnel européen (TCE) est sans doute de ces moments clés qui ont brisé la confiance entre les Français et leurs médias. Il y en a eu d'autres depuis (le mouvement des gilets jaunes, les différentes réformes des retraites), mais jamais aucun n'avait vu une telle mobilisation de soutien au libéralisme.

L'émission *Arrêt sur images* avait à l'époque procédé à un comptage des intervenants à la télévision témoignant



Les unes des journaux au lendemain du vote, le 30 mai. MICHAEL SPINGLER/AP PHOTO

d'un déséquilibre flagrant. Au mois de février 2005, partis politiques, syndicats et associations le dénonçaient dans une tribune : « Les émissions de radio et de télévision, (...) la presse écrite privilégient de manière scandaleuse les représentants des courants de pensée favorables au oui. » Et de demander au Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA), l'ancêtre de l'Arcom, de « faire appliquer des règles d'équité », qui

ne l'ont jamais été. Dix ans après, l'association de critique des médias Acrimed en avait tiré un bilan édifiant.

Jugeons sur pièce : entre septembre 2004 et février 2005, France Inter, dans son émission *Question directe*, a invité 34 personnalités favorables au oui, contre 6 tenants du non. Même constat pour *Res Publica*, toujours sur France Inter : 24 pour le oui, 7 pour le non. Dans son

étude de novembre 2006 pour la revue *Études et recherches* de l'institut Jacques-Delors nommée « L'impact des médias sur la campagne référendaire française de 2005 », le chercheur Jacques Gertslé a analysé 362 émissions de TF1 et de France 2, de la fin novembre 2004 au 28 mai 2005. Résultat sans appel : au total, quatorze heures et vingt et une minutes d'expression pour le oui, deux heures et trente et une minutes pour le non.

LE « NON SIMPLISTE » CONTRE LE « OUI DE LA RÉFLEXION »

La presse écrite n'était pas en reste. Du 17 au 23 février 2005, *le Figaro* n'a mentionné qu'une fois le non, en citant Charles Pasqua. Dans la même période, sur 23 articles, *les Échos* ont privilégié 18 fois le oui – tout en reléguant la défense du non à la droite et à l'extrême droite. À ce déséquilibre quantitatif il faut ajouter le ton condescendant. Écoutons le directeur du *Monde*, Jean-Marie Colombani, sur France Culture, le 26 mars : « On voit bien que les arguments du non sont des arguments simples – non à ci ! non à ça ! – et que les arguments du oui font plus appel à la réflexion. » Mais alors quel besoin avait le « quotidien de référence » de relayer, le 25 mai, un « appel » bidonné de syndicats européens pour le oui, fondé sur quelques vagues déclarations ?

Le rejet viscéral de l'antilibéralisme n'était pas uniquement l'affaire des salons parisiens. Le 10 février, l'éditorialiste des *Dernières Nouvelles d'Alsace* s'inquiétait du « vent facile qui réunit tous les souffles négatifs dont la France est capable ». *Midi libre*, le 3 avril, comparait les défenseurs du non à des « enfants » cherchant la protection de « maman Europe ».

Même la victoire du non n'a pas calmé ces jusqu'au-boutistes : le 1^{er} juin, Serge July signait, dans *Libération*, un éditorial intitulé « Chef-d'œuvre masochiste », pour fustiger les « mensonges éhontés » ayant conduit selon lui à un « désastre général et une épidémie de populisme ». Et mauvais perdants avec ça... ■

GREGORY MARIN



CHEZ VOTRE MARCHAND DE JOURNAUX mercredi 28 mai

DANS CE NUMÉRO

À LA UNE Pas d'État, pas de paix ! Face aux atrocités perpétrées par Israël à Gaza, Emmanuel Macron pourrait, le 17 juin devant l'ONU, ajouter la France à la liste des pays reconnaissant l'État palestinien. Au-delà du symbole, une revendication indispensable pour espérer relancer un processus de paix.

L'histoire de la semaine Dessinateur engagé et impertinent, « Marix » a vécu deux guerres mondiales avant de mourir

en déportation. Ses descendants ont redécouvert son œuvre et se battent pour la faire vivre.

La rencontre L'universitaire Antoine Idier dépeint un parcours des minorités LGBTQI+ fait de répression et de luttes politiques tardivement soutenues par les formations de gauche.

Le reportage En Amazonie, dans l'État brésilien de l'Amapa, de nombreux

ouvriers du bois restent sous l'emprise de groupes criminels, au service de l'exploitation illégale de ce bien précieux.

Il était une fois Le 29 mai 2005, consultés par référendum, les Français rejettent le Traité constitutionnel européen. Le non l'emporte à la stupeur des forces politiques dominantes, avec la suite antidémocratique que l'on sait.

Et tous nos rendez-vous...

l'Humanité
magazine

Ce jour-là, Jean-Claude Juncker a enfilé le costume du croque-mort. Tout en froideur, sans être solennel, il s'apprête à enterrer la démocratie. En janvier 2015, au lendemain de la victoire de Syriza en Grèce, alors président de la Commission européenne, il referme le cercueil : « Il n'existe pas de choix démocratiques en dehors des traités européens. » Traduction : les Grecs peuvent bien voter pour qui ils veulent, l'austérité s'appliquera.

Il aura fallu toute la panique liée à la crise financière en 2008 ou à la pandémie mondiale en 2020 pour que le dogme soit mis pour un temps en veilleuse. « Cela montre bien que, si la pression est là, tout peut aller très vite. L'idée que l'Europe, c'est lent, est fausse. L'Europe peut être très rapide quand il s'agit de sauver les banques. Pareil au moment du Covid : toutes les règles de l'Union européenne ont été mises à la pouille à une vitesse inimaginable », confiait en 2024, à l'*Humanité*, l'eurodéputé Marc Botenga (Parti du travail de Belgique). Une manière de démythifier les règles que l'on dit gravées dans le marbre. Pour l'élu, celles-ci peuvent rapidement être bousculées si la politique le décide. Une manière d'inviter à la lutte aussi, car, depuis, l'offensive de classe pour rationner les dépenses sociales a repris. « L'Europe s'engage dans la voie du sous-développement, du déclassement alors que les États-Unis comme la Chine ont fait en sorte que l'État investisse dans des secteurs clés de l'économie », observe Charlotte Balavoine, responsable Europe du PCF.

Comment se libérer du carcan libéral européen ?

L'UE s'englue dans l'austérité. Ceux qui, il y a vingt ans, plaident à gauche pour une autre Europe proposent aujourd'hui une union des peuples souverains et solidaires.

Le pacte de stabilité s'applique de nouveau. En cas de non-conformité de son budget, l'État membre pris la main dans le pot de la dette doit soumettre à la Commission des réformes structurelles, c'est-à-dire de privatisations et donc de liquidation du patrimoine acquis avec l'argent des contribuables et des outils qui rendent l'eau, l'énergie, les transports ou la santé accessibles à tous. Tout ce qui permet en somme d'atteindre l'égalité et donc de faire société. « L'objectif, c'est de reprendre la main sur notre production avec de nouveaux droits pour les salariés », insiste

Charlotte Balavoine, qui plaide en faveur d'une abrogation du marché de l'énergie pour répondre aux objectifs de service public et défend la nationalisation d'Alstom et d'ArcelorMittal dans une perspective de souveraineté industrielle.

UN FONDS PUBLIC CONTRE LES DÉRIVES FÉDÉRALISTES ET NATIONALISTES

La crise démocratique européenne, caractérisée par l'ascension des extrêmes droites, invite à une réorientation forte alors que ni la fuite en avant fédéraliste ni l'actuelle utilisation de l'argent ne font consensus. Reste

que la proposition du rapport Draghi, publié en septembre 2024, de soutenir l'innovation par l'argent public et donc d'assouplir les règles budgétaires devrait rester lettre morte. Sans surprise, les recommandations de l'ancien président de la Banque centrale sur la dérégulation semblent intéresser davantage la Commission et les chefs d'État et de gouvernement.

Toutefois, il ne s'agit pas de poser un cautère sur une jambe de bois, mais bien de contester la domination du marché et la concurrence aveugle. Il n'est pas non plus nécessaire d'attendre une révision des traités pour créer un fonds de développement économique, social, écologique, solidaire européen dont le capital serait détenu par les États membres, tel que le propose le PCF. « Face aux défis qui sont devant nous, en termes d'emploi, d'énergie, de développement social et économique, l'Union européenne répond soit par un repli nationaliste aujourd'hui porté par une frange importante de la bourgeoisie, soit par une fuite en avant fédéraliste, en mettant plus à distance les centres de décision de ceux qu'ils impactent pour que finalement les peuples n'aient plus du tout leur mot à dire », relève encore Charlotte Balavoine. Le droit d'initiative des élus locaux, régionaux ou nationaux et des associations permettrait ainsi de regagner en souveraineté populaire. « L'organisation des pouvoirs au sein d'un tel fonds doit être l'occasion de rompre avec l'inspiration fédéraliste qui contribue à éloigner les citoyens des centres de décision et à placer les institutions européennes au service des marchés financiers », note l'économiste Denis Durand, membre du conseil national du PCF. Dans ce contexte, l'union des peuples et des nations libres, souverains et associés, défendue par les communistes, ouvre une voie pour une reconstruction européenne rompant avec la logique de guerre commerciale et de prédateur qui sert également de sousbasement à Bruxelles dans ses rapports de domination aux pays périphériques ou du Sud. ■



Manifestation contre les politiques d'austérité, à l'appel de syndicats européens, à Bruxelles, le 12 décembre 2023. NICOLAS LANDEMARD/LE PICTORIUM

LINA SANKARI

« Je ne suis pas esclave de l'Esclavage qui déshumanisa mes pères. »

Frantz Fanon

LA FEMME DU JOUR



Anne-Sophie Lapix

France Télévisions a annoncé ce mardi 27 mai que la journaliste Anne-Sophie Lapix ne serait pas reconduite à la tête du journal télévisé de 20 heures en septembre. La présentatrice, qui avait succédé en 2017 à David Pujadas, fera ses adieux aux spectateurs à la mi-juillet, selon la direction du groupe. Le nom de Caroline Roux, qui présente *C dans l'air* sur France 5, circule. Anne-Sophie Lapix est reconnue pour ses talents d'intervieweuse pugnace, ce qui semblerait déplaire à certains responsables politiques. Une semaine après la réélection, pour un troisième mandat, de Delphine Ernotte-Cunci à la tête de France Télévisions, le groupe affirme qu'il « souhaite pouvoir compter à la rentrée sur le talent d'Anne-Sophie Lapix et travaille avec elle sur de nouveaux projets ». ■

CHARLIE BARREIRA

! C'EST UN SCANDALE

Amazon ne sait pas lire

La firme a quelques problèmes avec la livraison des livres neufs, dont les frais de port doivent être de 3 euros au minimum, sauf dans un commerce de vente au détail de livres. Une librairie, en clair. Or Amazon tente de faire passer ses casiers de livraison pour de tels commerces, pour éviter les frais. À boycotter.

C'EST UN MONDE

Trump veut asphyxier Cuba

Mike Hammer, le plus haut diplomate américain à La Havane, a annoncé vendredi dernier que Washington envisageait de durcir sa politique d'asphyxie de l'économie cubaine. Au mépris de la population de l'île caribéenne, dans le viseur de Donald Trump dès le premier jour de son retour à la Maison-Blanche.

L'œil de Gros

LE DÉMARCHAGE TÉLÉPHONIQUE INTERDIT



LA BONNE NOUVELLE Une recette de pain vieille de 5 000 ans nourrit l'avenir

Des boulanger turcs ont créé un pain vieux de 5 000 ans, ravivant l'intérêt pour les blés anciens, plus adaptés aux épisodes de sécheresse intense en Turquie. Rond, plat, d'environ 12 cm de diamètre, le pain de Küllioba a été découvert en septembre dans les ruines d'un four d'une ancienne maison, à Konya, au centre du pays. Il était fabriqué avec de la farine de blé ancien, des graines de lentille et des feuilles d'une plante jouant le rôle de levure. Des ingrédients peu gourmands en eau, qui s'adaptent

aux températures les plus extrêmes. Pour imiter cette recette, les boulanger ont utilisé du blé de Kavilca, une variété ancienne proche du boulgour, et des lentilles. Symbole fort de la culture culinaire turque, l'ekmek (pain) se décline en d'innombrables variantes. Les galettes de Küllioba, vendues 50 livres turques, soit 1,12 euro, pour 300 grammes, suscitent déjà l'enthousiasme. Une redécouverte où boulanger et archéologues pétrissent ensemble un savoir ancestral. ■

MARIE PENIN

L'ACTUALITÉ SUR L'HUMANITÉ.FR

Solidarité Un millier de personnes ont manifesté dans la soirée du 26 mai à Paris pour que la France reconnaissse enfin l'État de Palestine. Les premiers dirigeants du PCF, du PS et des Verts ont dénoncé le « génocide » en cours à Gaza.

Associations Dans son deuxième rapport publié ce lundi 26 mai, l'Observatoire citoyen de la marchandisation des associations met en avant les carcans économiques et financiers qui réduisent les associations à un rôle de prestataires de services publics.

Musique En tournée en Europe, Bruce Springsteen oppose sa vision de l'Amérique à celle de Donald Trump. À Lille, où nous l'avons vu, le Boss a fait preuve d'une générosité et d'un sens du partage qui épousent toujours et étoffent encore son combat pour une Amérique fraternelle.



LE BILLET DE MAURICE ULRICH

Sacrifices

C'est sa maison, là où il peut se détendre et jouer au golf, dont il est passionné. Tout le monde a droit à des vacances, au moins à des week-ends. Donald Trump reçoit aussi des invités à Mar-a-Lago, en Floride. Le président, nous dit le *Wall Street Journal*, prend place à une table positionnée au centre de la salle à manger, entourée par un cordon de velours pourpre suspendu à des supports dorés. Lorsqu'il entre dans la pièce, les gens applaudissent. Pour 1 million de dollars on peut aussi être membre du club privé de Mar-a-Lago avec restaurants, salles de bal et de conférences... Le coût de l'adhésion a doublé avec son élection. On peut aussi dîner avec le président dans un de ses autres clubs privés, en Virginie, pour 1,5 million de dollars. Mais attention, explique Karoline Leavitt, attachée de presse de la Maison-Blanche : « Le président a quitté la présidence de son groupe immobilier pour se présenter aux élections et servir notre pays. Il a fait de grands sacrifices pour cela. » C'est bien de le rappeler. ■



COUP DE PROJECTEUR

Lula contre Google, Meta, X...

À la suite d'une nouvelle affaire sombre de jeune fille harcelée en ligne, le Brésilien Luiz Inacio Lula da Silva a annoncé sa volonté de relancer l'adoption par le Congrès d'une loi encadrant la responsabilité des applications de réseaux sociaux. « Il n'est pas possible que ces sociétés échappent à tout contrôle », a critiqué le président, soulignant les « dégâts » causés par la propagation de la violence et de la haine sur les plateformes virtuelles. Alors que son gouvernement a déjà promulgué une loi limitant l'accès aux téléphones portables dans les écoles, sa proposition de régulation des réseaux sociaux, qui comprend notamment des mesures visant à lutter contre la désinformation, a été approuvée par le Sénat en 2023, mais est toujours bloquée à la Chambre basse par l'opposition, qui y voit « une menace pour la liberté d'expression ». ■



Audition en visioconférence à l'Assemblée nationale, le 21 mai, de Bruno Jeauffroy, inspecteur général de l'éducation.
XOSE BOUZAS/HANS LUCAS

Le mauvais procès fait aux commissions d'enquête

PARLEMENT Cet outil constitutionnel à disposition des sénateurs et des députés pour contrôler l'action de l'exécutif est sous le feu des critiques. Jugées trop « politiques » par les droites, ces commissions servent pourtant à éclairer les dysfonctionnements de l'État.

Doit-on séparer le député du politique ? La question est absurde. Mais c'est pourtant quasiment en ces drôles de termes que se pose aujourd'hui le débat médiatique autour des commissions d'enquête parlementaires. Elles seraient un « piège » pour les patrons (*les Échos*), voire des « tribunaux idéologiques » (*le Figaro*) qui « exhalent un parfum de guillotine » (CNews). Les élus aussi s'y mettent, comme le président du groupe Modem à l'Assemblée, Marc Fesneau, dénonçant le « procès à charge » et le « stalinisme » de la commission d'enquête sur les violences scolaires, après l'audition de François Bayrou sur l'affaire Bétharram. Même la présidente de l'Assemblée, Yaël Braun-Pivet, a trouvé à redire. D'après la macroniste, il y en aurait « peut-être trop » et « celles liées à l'actualité ont du mal à fonctionner ». Bref, ces commissions seraient trop – attention, gros mot – « politiques ». ■■■

■ Ces dernières années, notamment depuis 2008 et l'instauration d'un droit de tirage pour chaque groupe d'opposition d'en créer une par session ordinaire, leur retentissement a décuplé en même temps que leur nombre. Récemment, il y a eu celle sur les violences sexuelles dans le milieu culturel, celle sur l'organisation des élections, celle sur les aides publiques aux entreprises, celle sur l'influence croissante des cabinets de conseil privés sur les politiques publiques ou encore celle sur l'impact du narcotrafic en France. Par essence, « politiques », elles l'ont toujours été puisque décidées par un groupe parlementaire qui veut mettre un sujet à l'agenda ou affaiblir le gouvernement en insistant sur ses manquements. « Le Parlement est un lieu politique. Ces commissions sont l'expression d'un contre-pouvoir face à l'exécutif et au monde économique, explique l'historien Jean Garrigues. À charge ensuite pour les parlementaires de trouver l'équilibre entre dimension politique et recherche de la vérité. Il faut noter que cette recherche de la transparence est une demande sociale très forte. »

UN INSTRUMENT DE DIALOGUE TRANSPARTISAN

« Nous ne sommes pas la Cour des comptes ou le Défenseur des droits : nous sommes élus pour nos convictions. Les commissions sont transpartisanes, et c'est donc l'un des rares outils pour aller au fond des sujets et créer du dialogue à partir d'une base de données et d'analyses précieuses », loue le député écologiste Benjamin Lucas, rapporteur d'une commission sur les défaillances de l'État face à la multiplication des plans de licenciement. « Savoir si le premier ministre a menti à la représentation nationale ou poser des questions à des milliardaires qui veulent influencer les élections, ça a du sens », tranche l'insoumis Antoine Léaument, à l'origine

de la commission sur l'organisation des élections et les potentielles ingérences étrangères et économiques.

Pour la députée Renaissance Violette Spillebout, corapportrice de la commission sur les violences scolaires avec l'insoumis Paul Vannier, le but politique des parlementaires et la recherche de l'intérêt général ne sont d'ailleurs « pas incompatibles ». « Je ne suis pas dupe de l'objectif politique de Paul Vannier, qui a été extrêmement virulent et agressif avec le premier ministre, assure-t-elle. Mais ça n'enlève rien au travail que nous faisons, avec plus de 100 auditions. Cela a servi à ce que les victimes soient enfin entendues et même à faire immédiatement bouger l'État, qui a annoncé le plan Brisons le silence. Ces commissions ont une utilité immédiate. »

Mais pourquoi alors une telle virulence ? « C'est une riposte par rapport aux enjeux que les commissions soulèvent. Nous mettons la lumière sur des choses anormales. Il ne s'agit pas de tribunaux, mais nous disons les choses », estime le sénateur PCF Pierre Barros, président d'une commission sur les missions des agences de l'État. Par l'intermédiaire de cet outil, les parlementaires usent de leurs prérogatives constitutionnelles de contrôle du pouvoir exécutif. Exemple avec la commission sénatoriale sur les pratiques des industriels de l'eau en bouteilles, devenue « l'affaire Nestlé », qui a chatouillé jusqu'à l'Élysée. Un scandale d'État. « Nous voulons accéder à la vérité. Personne ne voulait se faire Nestlé Waters, mais nous voulions savoir qui triche et pourquoi, quelles sont les collusions entre l'État et les entreprises. Rien n'était à charge : ce sont les informations accumulées qui nous ont menés jusqu'à Nestlé, des ministres et l'ancien secrétaire général de l'Élysée Alexis Kohler (qui a refusé d'être auditionné – NDLR) », rappelle l'écologiste Antoinette Guhl, membre très active de la commission. À contre-courant du discours dominant, la sénatrice voudrait donc que ces commissions soient « renforcées ». ■

EMILIO MESLET

L'État veut « refonder » Mayotte en détruisant les familles

OUTRE-MER Cinq mois après que le cyclone Chido a ravagé l'île, le Sénat a approuvé ce mardi, par 226 voix contre 17, un projet de loi de programmation qui fait fi de la détresse des Mahorais, pour affaiblir encore le droit du sol.

Faire de la misère un indigne laboratoire. Le gouvernement n'a semble-t-il pas été ému de ces morts qu'on ne connaîtra jamais, de ces familles mahoraises dépossédées de tout après le passage dévastateur du cyclone Chido, en décembre dernier. Selon la fondation Architectes de l'urgence, 87,5 % des cases en tôle ont été détruites, soit 16 100 logements balayés des collines en une journée. Pour reconstruire environ 30 000 logements, il faudra « entre cinq et dix années » et plus de 3 milliards d'euros, déclare l'inénarrable ministre des Outre-mer, Manuel Valls.

L'ancien premier ministre était au Sénat ce mardi 27 mai, lors de l'adoption de son projet de loi de programmation pour la refondation de Mayotte. Pas pour aider les Mahorais les plus précaires, qui n'ont pu compter que sur eux-mêmes ces derniers mois, mais pour restreindre encore les conditions d'accès au séjour. Parmi les mesures du texte, le durcissement des droits des parents étrangers d'enfants français, la mise en place de « lieux spécialement adaptés » à la rétention de familles accompagnées de mineurs, ou encore une marotte de l'extrême

droite : le retrait des titres de séjour aux parents d'enfants considérés comme menaçant l'ordre public. « Nous avançons résolument vers l'égalité réelle pour les Mahorais », a pourtant osé Manuel Valls devant les élus, revenant même à la charge avec l'expropriation des terrains privés, ce qui avait déjà provoqué un tollé lors du vote de la loi spéciale, en janvier.

« LA RÉPUBLIQUE UNE ET INDIVISIBLE, CE N'EST PAS VRAI »

« Le texte comporte beaucoup de pièges, déplore Safina Soula, présidente d'un collectif de citoyens de Mayotte. Les Mahorais sont très remontés, ils se demandent à quoi ce texte va servir, même si le rôle des parlementaires est d'aller plus en profondeur. » Mais, même sur les bancs de la Chambre haute, la stupeur est de mise. « On est allés sur une abstention parce qu'il y a des éléments sur lesquels on est en profond désaccord, explique Évelyne Corbière Naminzo, sénatrice CRCE-K de La Réunion. Notamment sur le durcissement des conditions de vie des étrangers, sans papiers ou non. » Lors des débats, la majorité de droite affirmait même que la forte fécondité des familles de Mayotte rendait caduque une politique nataliste,

sous-entendu le versement des droits sociaux à ces familles ! « Un raccourci qui est fait sous le prisme du colonialisme, ni plus ni moins, s'indigne l'élu. On ne peut pas considérer, dans un territoire qui est touché par la vie chère, qu'un enfant a moins de besoins qu'ailleurs. Je suis profondément choquée, c'est comme si on parlait d'autre chose que d'êtres humains. »

Les sénateurs mahorais ont, enfin, tenté d'inscrire la levée des titres de séjour territorialisés, sans succès. Cette exception française interdit aux immigrés – environ la moitié de la population – de quitter le territoire de Mayotte pour la France continentale ou La Réunion, ce qui surcharge les services publics de l'île, laissés en décrépitude par l'État. « Quand on me dit que la République est une et indivisible, ce n'est pas vrai, tonne Safina Soula. On refuse d'accueillir dans l'Hexagone mais on nous oblige à accueillir, c'est une trahison. » Et Évelyne Corbière Naminzo de rappeler que sur l'île, qui est entrée dans une saison sèche synonyme de multiplication des coupures d'eau, « l'urgence est d'abord sociale, mais l'État met tous les malheurs de Mayotte sur le dos des étrangers ». ■

AXEL NODINOT

DROIT DE SUITE La loi sur la fin de vie votée

La représentation nationale s'est finalement entendue après des semaines de débats, parfois vifs, souvent apaisés. Par 305 contre 199, les députés ont voté, mardi 27 mai, la proposition créant un droit à l'aide à mourir. Les grandes lignes du texte établissent cinq « conditions cumulatives » : être majeur, de nationalité française (ou résidant en France de manière stable), atteint d'une « affection grave et incurable quelle qu'en soit la cause » en « phase avancée ou terminale », subir « une souffrance physique ou psychologique constante » et pouvoir exprimer sa volonté de façon libre et éclairée. Le patient

devra s'autoadministrer le produit létal et l'administration par un tiers ne sera autorisée que si la personne est « physiquement incapable d'y procéder ». La demande d'aide à mourir devra en outre être adressée par écrit ou « par tout autre mode d'expression adapté à ses capacités » à un médecin sans lien personnel avec le patient. Le médecin devra informer sur l'état de santé, les alternatives en soins palliatifs et proposer un accompagnement psychologique. Avant toute prise de décision définitive, un médecin devra convoquer une réunion collégiale qui réunira au moins un spécialiste de la pathologie concernée et un auxiliaire

médical impliqué dans le traitement du patient. Cette décision doit être rendue par écrit et oralement, dans un délai de quinze jours après la concertation. Le patient aura ensuite un délai de réflexion obligatoire de deux jours pour qu'il confirme son souhait de mourir. Chaque médecin sera libre de refuser de pratiquer l'aide à mourir, selon la « clause de conscience ». Enfin, les députés ont décidé d'alourdir la peine prévue pour délit d'entrave à l'aide à mourir, à deux ans d'emprisonnement et 30 000 euros d'amende. Ce texte a franchi une étape importante, mais doit désormais être examiné par le Sénat. ■

JULIE DEBRAY-WENDELING



Les voitures-couchettes représentent une « alternative particulièrement pertinente ». LAURENT GRANDGUILLOT/REA

Trains de nuit : un succès grandissant déjà freiné

TRANSPORT Dans son rapport publié mardi, Réseau Action Climat salue une relance prometteuse. Mais l'ONG alerte : faute d'investissements dans le matériel roulant, cette dynamique pourrait vite se heurter aux limites d'un réseau vieillissant.

Asiste-t-on à un nouvel âge d'or du train de nuit ? Les chiffres publiés hier par Réseau Action Climat (RAC) semblent en témoigner. En 2024, plus de 1 million de passagers ont voyagé à bord des trains de nuit en France, soit une hausse de 26 % en un an et une progression de 130 % par rapporten 2019. Il s'agit d'un record depuis 2014, à une époque où le nombre de voitures était pourtant trois fois supérieur.

Ces résultats illustrent une « réussite incontestable » de la relance engagée, selon RAC. L'ONG exhorte l'État à accélérer, en investissant massivement dans le matériel roulant. Car c'est d'un enjeu écologique qu'il s'agit : les trains de nuit représentent une « alternative particulièrement pertinente » à l'avion, souligne le rapport. Ils seraient notamment adaptés aux trajets de 500 à 1500 kilomètres. De quoi concurrencer l'avion sur « au moins six des dix principales liaisons vers l'Europe » : celles reliant Paris à Madrid, à Barcelone, à Venise, à Milan ou à Rome, ou encore Nice à Londres.

D'autant que son développement contribuerait à limiter les émissions de gaz à effet de serre : « Avec un parc de 600 voitures,

l'option train de nuit par rapport à l'avion ou la voiture permet d'économiser entre 0,2 et 0,5 million de tonnes équivalent CO₂ par an en France », précise Alexis Chailloux, responsable transport aérien et ferroviaire de Réseau Action Climat.

DES RAMES DATANT DE PLUS D'UN DEMI-SIÈCLE

Des arguments qui ont déjà séduit bon nombre de voyageurs : les lignes domestiques affichent un taux de remplissage moyen de 76 %. Un succès freiné par un manque criant de matériel, déplore RAC. L'ONG alerte sur « un réseau vieillissant à renouveler d'urgence », la plupart des voitures actuellement en circulation datant de plus d'un demi-siècle. Renouveler ces infrastructures permettrait aussi de remédier aux retards : « Un train de nuit sur six est annulé à cause de travaux sur la voie la nuit, voire un sur trois sur le Paris-Briançon ou le Paris-Tarbes », précise RAC. Pour financer cette remise à niveau, l'État – responsable de ces trains – a lancé, en février, un appel d'offres pour la construction de 180 voitures et 27 locomotives. Une commande insuffisante pour l'ONG, qui estime qu'elle ne permettra que de « renforcer la capacité de

certaines destinations sans ouvrir de nouvelles lignes ».

Réseau Action Climat recommande d'activer « une clause optionnelle » prévue dans l'appel d'offres pour porter le total à 340 voitures. De quoi « relancer cinq liaisons internationales ou transversales, comme Bordeaux-Nice ou Strasbourg-Perpignan » à l'horizon 2030. Cette extension nécessiterait la création d'un deuxième centre de maintenance, en plus de celui de Paris-Austerlitz.

Reste la question du financement : l'État a prévenu qu'il n'achèterait pas ce matériel, préférant le louer à tout opérateur capable de le financer. Plusieurs candidats semblent s'être manifestés. Alexis Chailloux les encourage à dépasser cette approche budgétaire. « La rentabilité ne doit pas être l'alpha et l'oméga des politiques publiques. Accéder à des zones parfois reculées à bas prix, c'est avant tout un service public. Un train rentable, c'est un train cher et on s'y est trop habitué malheureusement. »

Ce dossier arrivera bientôt sur la table du futur président de la SNCF, dont le nom est attendu avant l'été. L'ex-premier ministre et actuel PDG de la RATP, Jean Castex, est pressenti pour succéder à Jean-Pierre Farandou. ■

CLARA GAZEL

LA CHRONIQUE FÉMINISTE DE VIOLAINE DE FILIPPIS-ABATE AVOCATE



Justice à bout de souffle

« Excusez-moi pour le retard. J'ai dû entendre des mineurs en urgence ce matin et nous ne sommes pas assez dans notre service », me lance une policière qui paraît sincèrement désolée d'avoir fait attendre dans le hall du commissariat la plaignante que j'assiste pour viol conjugal. Pendant l'audition, elle s'excuse aussi d'avoir l'air épuisé et explique travailler beaucoup trop tard. Cet exemple n'est pas isolé. Les chiffres que m'ont confiés ce mois-ci des agents de police rencontrés à l'occasion d'auditions sont éloquents : 1300 dosiers de violences faites aux femmes et aux enfants pour cinq enquêteurs dans une ville francilienne de 60 000 habitants. Ailleurs en Île-de-France, 700 dosiers s'entassent dans les placards d'une section violences intrafamiliales débordée d'une commune de 40 000 habitants. Alors que plusieurs députés et sénateurs se sont interrogés ces derniers mois sur la façon d'améliorer la prise en charge des victimes de violences sexuelles – on pense notamment à la commission d'enquête relative aux violences commises dans le secteur culturel ou à la mission parlementaire portant sur la soumission chimique, une question demeure évidente : quel budget pour les enquêtes ?

Cette pénurie de moyens produit des conséquences dramatiques. Une plainte pour agissements pédocriminels déposée en novembre 2024 ? Les accusés n'ont toujours pas été auditionnés malgré mes relances au parquet.

Chaque dossier négligé est un message adressé aux agresseurs : l'impunité vous est garantie.

Un viol conjugal dénoncé en juin 2023 ? Il aura fallu l'aide d'une association dans laquelle j'interviens pour qu'une garde à vue soit enfin programmée en juin 2025. Tout aussi révoltant : un professeur de philosophie, visé par une plainte déposée par une de ses anciennes élèves en octobre 2024 pour harcèlement sexuel sur mineures, continue d'enseigner. L'académie reste sourde, le parquet muet malgré mes multiples relances tendant à savoir si oui ou non ils comptent enfin ouvrir une enquête. Même récupérer la copie des dossiers classés exige souvent l'intervention d'une ou d'un avocat, car les parquets ne répondent que peu aux mails des justiciables non représentés.

Cette litanie pourrait s'étendre indéfiniment. Pourtant, notre Code de procédure pénale commence par cet article préliminaire : « La procédure pénale doit être équitable et contradictoire et préserver l'équilibre des droits des parties. » Mais notre système judiciaire est tellement sous-doté au regard des besoins qu'il ressemble aux urgences médicales en plein Covid. Dès lors, comment peut-on soutenir que les droits des plaignantes sont respectés ? Chaque dossier négligé est un message adressé aux agresseurs : l'impunité vous est garantie. L'État prétend combattre les violences sexistes tout en refusant d'investir les moyens nécessaires. Cette contradiction n'est pas un dysfonctionnement, mais une politique. ■

EN LUTTE



GRÈVE À L'HÔPITAL PSY D'AUCH

Les personnels de l'hôpital psychiatrique d'Auch (Gers) sont en grève illimitée depuis le 12 mai. Avec 9 médecins pour 20 postes, ils réclament des recrutements de soignants et d'éducateurs et rejettent le gel de lits dans les unités d'admission.

LE MODEF CONTRE L'AGROCHIMIE

Concernant la proposition de loi Duplomb, le syndicat dénonce un « manque d'échanges » entre État et filières pour « réduire la dépendance aux produits phytosanitaires » et cette « loi coécrite par la FNSEA qui ne répond pas au principal souci des agriculteurs : le revenu ».

DISCUSSIONS SUR LA TVA SOCIALE

Sur RMC-BFM-TV ce mardi, le premier ministre a annoncé pour juillet un « plan pluriannuel » d'économies qui « va demander un effort à tous les Français ». Dans ce cadre, il souhaite « que les partenaires sociaux puissent s'emparer » de la question de la « TVA sociale ».

Le « chantier modèle » de la décarbonation qui exploite des Chinois

BTP Pour sa cimenterie de Lumbres, Eqiom a sous-traité la construction d'un four bas carbone à l'entreprise chinoise CBMI, qui emploie 250 personnes travaillant 12 heures par jour, six jours sur sept. Une opération subventionnée par plus de 200 millions d'euros d'argent public.

Depuis près d'un an, qu'il pleuve, qu'il neige ou qu'il vente, vêtus de leurs tenues jaune fluo, casques de chantier vissés sur la tête, des ouvriers chinois montent et descendent les escaliers qui ceinturent l'échafaudage du four K6, en construction à la cimenterie Eqiom de Lumbres (Pas-de-Calais). D'en haut, ils sont aux premières loges pour observer le ballet quotidien des camions qui viennent chaque jour se fournir dans la seule usine à produire du clinker dans le nord de la France. Ce matériau, obtenu par calcination d'un mélange d'acide siliceux d'alumine, d'oxyde de fer et de chaux, fortement émetteur de CO₂, est nécessaire à la fabrication du ciment. À Lumbres, la filiale du géant irlandais du ciment CRH s'est engagée dans une ambitieuse transformation de son modèle de production, afin de réduire l'impact

environnemental du 19^e site industriel le plus polluant de France. Il pourrait ainsi se targuer d'être la première cimenterie neutre en carbone d'Europe dès 2050.

Le projet K6 vise à remplacer les deux fours datant des années 1970, alimentés en énergie fossile, par une nouvelle ligne de production de clinker fonctionnant à l'aide de combustibles « alternatifs » : des déchets, du biogaz

RÉVÉLATIONS



Ce site industriel du Pas-de-Calais devrait devenir neutre en carbone dès 2050. Oui, mais à quel prix ?

et du gaz naturel permettant de réduire sensiblement les émissions de CO₂ de la cimenterie. Un investissement chiffré à plus de 200 millions d'euros.

Entre préservation du tissu industriel et innovation de pointe, K6 a tout de suite tapé dans l'œil des responsables politiques. Pour eux, cet équipement représente l'opportunité de mettre en scène leur action en faveur du climat



28 mai Étude des offres de reprise de Jennyfer, la chaîne de prêt-à-porter féminin en liquidation judiciaire, par le tribunal de commerce de Bobigny.

28 mai Audition à 10 h 30 du président d'ArcelorMittal France, Alain Le Grix de La Salle, devant la commission des Affaires économiques du Sénat
4 juin La CGT cheminots appelle les conducteurs de train de la SNCF

à se mettre en grève, à l'occasion d'une table ronde organisée sur les salaires.

5 juin La CGT lance une journée de mobilisation interprofessionnelle pour l'abrogation de la réforme

et de l'emploi. La ministre de la Transition écologique, Agnès Pannier-Runacher, s'est par exemple rendue sur le site en 2022, quand Eqiom dévoilait les contours du projet.

LEUR MISSION : CONSTRUIRE LE FOUR BAS CARBONE EN DEUX ANS

Si CRH, la maison mère d'Eqiom, a réalisé des profits record ces dernières années (30 milliards d'euros de chiffre d'affaires en 2024, avec un résultat net de 2,6 milliards, en hausse de 15 % sur un an), ce « chantier modèle » de la décarbonation a été massivement soutenu par l'État et l'Europe. Eqiom a d'abord bénéficié de 40 millions d'euros du plan France relance, avant de signer en novembre 2023 avec l'État un contrat de transition écologique. K6 a aussi bénéficié d'une subvention de 153 millions d'euros du Fonds européen pour l'innovation, en vue d'un hasardeux projet de stockage carbone en mer du Nord, censé entrer en service à l'horizon 2030.

Pour construire son nouveau four, Eqiom a fait appel à l'allemand IKN, qui sous-traite le chantier à l'entreprise d'État chinoise CBMI. Selon nos informations, c'est bien le prix proposé qui a été déterminant pour choisir le duo IKN-CBMI, au détriment de leurs concurrents européens.

Ces entreprises étaient pourtant présentées par le cimentier comme les seules au monde capables de construire un tel ouvrage. Mais l'offre germano-chinoise bénéficiait surtout d'un avantage certain : une main-d'œuvre qualifiée à un prix défiant toute concurrence.

À Lumbres, pas de trace d'IKN. Ce sont 250 ouvriers, manœuvres et contremaîtres originaires du sud de la Chine

qui ont débarqué dans le Pas-de-Calais fin 2024. Leur mission : construire le four bas carbone en deux ans. Un délai serré, car Eqiom vise une mise en service dès 2026.

Pour réaliser ce tour de force, CBMI s'occupe de tout : de l'importation de matériel de chantier et de machines-outils directement depuis la Chine jusqu'au recrutement des ouvriers, sans oublier le logement et les repas, l'entreprise d'État n'a rien laissé au hasard. C'est un morceau de l'empire du Milieu qui s'est installé au cœur des marais d'Opale, apportant avec lui sa propre conception du droit du travail.

DES OUVRIERS RELÉGUÉS DANS DEUX CAMPINGS À UNE QUINZAINE DE KILOMÈTRES DU CHANTIER

Sur le chantier d'Eqiom, les travailleurs chinois turbinent six jours sur sept, à raison de douze heures par jour, une déclinaison du « système 996 » (de 9 heures à 21 heures, six jours par semaine), pourtant interdit théoriquement dans le droit du travail local. À Lumbres, du lundi au samedi, les ouvriers embauchent à 6 h 30 et terminent leur tâche aux alentours de 18 h 30. Une vie de forçat, encadrée par CBMI dans tous les instants de la vie. Interrogés sur ces amplitudes horaires, ainsi que sur le montant des rémunérations de ces travailleurs, ni Eqiom ni CBMI n'ont répondu à *l'Humanité*.

L'entreprise chinoise s'est elle-même chargée de loger ses ouvriers aux environs de l'usine. Ses cadres et ses contremaîtres ont pris leurs quartiers au Moulin de Mombreux, un hôtel-restaurant bucolique à la sortie de la ville. Les ouvriers, eux, sont relégués dans deux campings à une quinzaine de kilomètres du chantier, sur les communes d'Arques et d'Audincthun. Sur ces conditions d'hébergement, ni Eqiom ni CBMI n'ont donné suite à nos questions.

Leurs repas sont préparés par des cuisiniers chinois au camping d'Audincthun, avant d'être livrés sur le chantier le midi. Derrière les cuisines, une trentaine de mobile-homes hébergent les travailleurs. Le dimanche aux aurores, les plus téméraires d'entre eux rallient à pied le Carrefour Contact de Fauquembergues, à 5 kilomètres du camping.

Celuid'Arques accueille officiellement 56 ouvriers, à raison de deux personnes par chambre. Mais lorsque nous y sommes allés, ils étaient 67 à descendre du bus qui les ramenait du chantier K6.

Si CBMI a érigé la discréption en valeur cardinale, la venue des 250 ouvriers à Lumbres n'est pas passée inaperçue. Dès fin 2024, *la Voix du Nord* a publié plusieurs articles sur leur arrivée et les lieux dans lesquels ils sont logés. Selon nos informations, l'inspection du travail a réalisé un contrôle sur la cimenterie de Lumbres fin avril, sans se rendre sur les lieux d'hébergement de ces travailleurs.

Contacté, Eqiom affirme que « *le chantier est réalisé en totale conformité avec le droit français et les valeurs de notre entreprise* ». Un argumentaire balayé par Lionel Salomon, de la FNSCBA-CGT : « *Si des travailleurs étrangers, chinois en l'occurrence, viennent travailler en France, cela doit se faire dans le respect du droit du travail. Encore plus quand les projets sont arrosés d'argent public.* »

« Si des travailleurs étrangers viennent travailler en France, cela doit se faire dans le respect du droit du travail. »

LIONEL SALOMON,
DE LA FNSCBA-CGT

En tant que donneur d'ordres, le cimentier est tenu de s'assurer que son sous-traitant CBMI respecte ses obligations sociales, en vertu de l'obligation de vigilance prévue par la loi. Contacté, le ministère du Travail n'a pas répondu à nos questions.

Aucampingd'Audincthun comme au Moulin de Mombreux, les cadavres de bouteilles de bordeaux premier prix s'entassent dans des cagettes de légumes vides. Un expédient pour ne jamais lâcher la cadence. Car les jours des Chinois sont comptés à Lumbres. Affiché à l'entrée, l'arrêté municipal accordant aux ouvriers le droit de séjournier au Moulin stipule qu'ils devront avoir rendu les clés en septembre prochain. ■

SIMON GUICHARD

La Cour de cassation vient de rappeler que la répartition de la charge de la preuve entre les salariés et les employeurs pour le décompte des heures supplémentaires ne peut être réduite à peau de chagrin pour les sociétés. Les articles L.3171-2 et suivants du Code du travail mettent en place un dispositif de suivi du temps de travail et des heures supplémentaires au sein des entreprises par les salariés. L'employeur a la charge de ce dispositif de contrôle, qui a notamment pour objectif de veiller au respect de la durée maximale du travail, du temps de repos et de la prévention santé. Ce décompte permet également aux salariés d'être rémunérés pour l'intégralité de leurs heures de travail. La jurisprudence a établi une charge de la preuve partagée pour ce type de contentieux, à savoir que le salarié doit apporter un décompte précis de ses heures et que l'employeur peut, le cas échéant, le contester, notamment avec le décompte précis qu'il est tenu d'établir conformément aux dispositifs légaux obligatoires. Ainsi, la jurisprudence a construit une obligation probatoire renforcée à la charge de l'employeur, précisément parce qu'il détient les moyens d'organisation et de contrôle du travail.

LA CHRONIQUE JURIDIQUE DE MERIEM GHENIM AVOCATE



la Cour de cassation (1) a estimé pour sa part que le salarié précisait suffisamment ses demandes et que, conformément à la jurisprudence et à la loi, c'était à l'employeur de fournir un éventuel décompte contre-disant les données du salarié. La Cour de cassation a ainsi rappelé le rôle de chacune des parties. En effet, si l'employeur considère le décompte comme erroné ou imprécis, c'est à lui d'apporter les éléments contraires. À défaut, les obligations de l'employeur tendant à établir un décompte précis du temps de travail sont totalement vidées de leur sens. L'employeur ne peut se contenter de critiquer le décompte sans apporter ses propres éléments objectifs. Sans eux, la juridiction retiendra les éléments du salarié.

Cette précision apportée par la Cour de cassation est un rappel salutaire des droits des salariés qui, dès lors qu'ils établissent un décompte détaillé et en l'absence de production d'éléments précis de la part de leurs employeurs, pourront être indemnisés de ce fait. ■

Les bons comptes des heures sup

Dans cette affaire, le salarié saisit le conseil de prud'hommes pour obtenir le paiement d'heures supplémentaires et il produit un décompte de ses heures, formalisé par un cabinet d'expert-comptable. Le document totalisait ses heures, mais sans précision sur ses heures quotidiennes. La cour d'appel de Grenoble a donc estimé que ce décompte était trop imprécis. Saisie du litige,

(1) Cass. Soc., 29 avril 2025, n° 24-11.432.

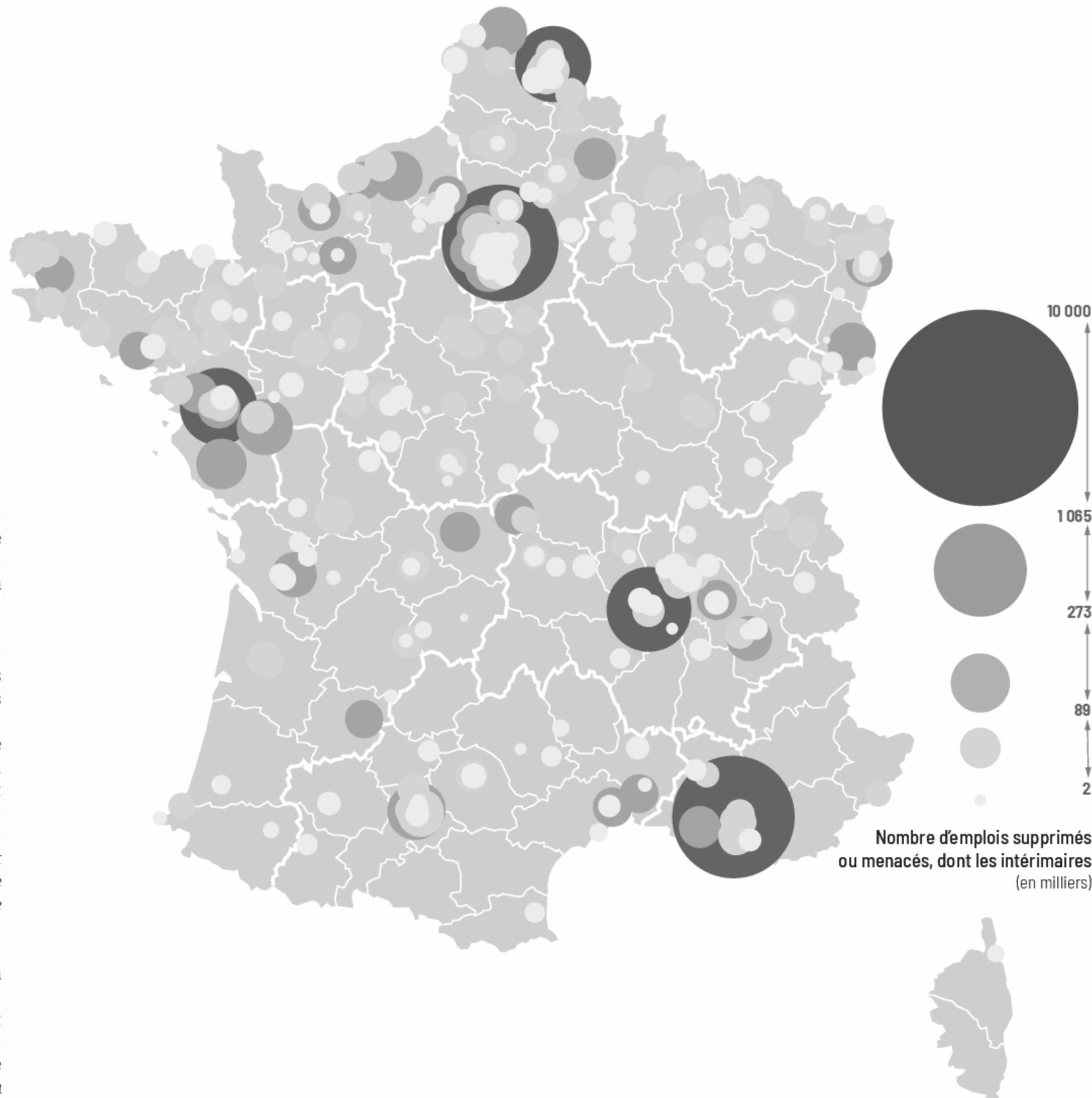
EMPLOI La CGT a présenté à la presse une carte actualisée des PSE, qui se multiplient en France. Selon ses estimations, jusqu'à 244 655 postes sont menacés ou déjà supprimés.

Ton grave et chiffres chocs. Ce mardi, la CGT a présenté à la presse sa carte actualisée de la casse sociale qui déferle sur la France depuis fin 2023. Selon un patient décompte effectué quotidiennement, le syndicat recense désormais près de 400 PSE (les mal nommés plans de « sauvegarde de l'emploi ») enclenchés depuis septembre 2023 dans tout le pays. Ce sont 88 501 emplois directs qui seraient menacés ou déjà supprimés, dont 37 156 pour la seule industrie. « Si on cumule le total des emplois supprimés ou menacés et le potentiel d'emplois indirects et induits dans l'industrie (69 402 hypothèse basse, 156 154 hypothèse haute), on arrive donc à l'évaluation globale d'un impact négatif compris entre 157 903 et 244 655 emplois depuis septembre 2023 », estime la confédération.

Derrière la froideur des chiffres, ce sont autant de territoires sinistrés, de vies brisées ou de compétences envolées, souligne le syndicat dans sa présentation. « Il y a presque un an jour pour jour, nous publions une liste de 130 plans de licenciement pour alerter sur un mouvement de désindustrialisation qui s'enclenche », rappelle Sophie Binet, secrétaire générale de la CGT. Cette liste a été accueillie par un silence assourdissant. Le président de la République était alors à Versailles pour sabler le champagne avec des patrons de multinationales... »

Un an plus tard, l'ambiance n'a pas beaucoup changé. Emmanuel Macron vient de présider, toujours à Versailles, le sommet Choose France, grand rassemblement destiné à célébrer l'attractivité du pays. À cette occasion, 37 milliards d'euros d'investissements étrangers ont été promis, dont 20 milliards d'investissements nouveaux, permettant la création de 13 000 emplois. « Au lieu de crier cocorico à Choose France, le gouvernement ferait mieux de sortir sa calculatrice », cingle Sophie Binet. Cela représente 2,85 millions d'euros par emploi créé. À ce prix-là, mieux vaudrait embaucher des fonctionnaires ! »

La CGT tient à rappeler que sa carte des PSE ne prétend pas à l'exhaustivité. Déjà



SOURCE : CGT, AVEC KHARTIS/BASEMAP FROM OPENSTREET MAP CONTRIBUTORS (ODBL LICENSE)

INFOGRAPHIE L'HUMANITÉ

« Le gouvernement et le patronat font le choix du chômage »

parce que de nombreuses petites entreprises passent sous les radars. Ensuite, parce que, « sauf exception, ces derniers chiffres ne tiennent pas compte des emplois induits pour les secteurs hors industrie : par exemple, dans le cas de la Société générale, le syndicat de la CGT de l'entreprise évalue l'impact négatif à 3 000 emplois chez les prestataires en plus des 1 050 du PSE ».

Quatre branches d'activité concentrent près des deux tiers des suppressions d'emploi : la métallurgie, les industries chimiques, le commerce et le livre-papier-communication-médias. De fait, on ne compte plus les plans de casse sociale annoncés dans ces secteurs au cours des derniers mois : 330 suppressions de poste chez Sanofi, 625 chez Novartis, 145 chez Boiron, plus de 500 chez Bosch, 383 chez Habitat, etc.

LE NAUFRAGE DE LA POLITIQUE DE L'OFFRE

Mais le syndicat relève également la part importante du nombre de plans de suppression de postes dans le secteur public et le domaine du sanitaire et du social (près

Cette carte ne prétend pas à l'exhaustivité ; de nombreuses petites entreprises passent sous les radars.

de 6 500 postes détruits). Cette casse sociale découle selon lui des « choix austéritaires du gouvernement avec une traduction directe sur les services de l'État et un effet en cascade sur les collectivités territoriales et le secteur associatif par l'effet des coupes budgétaires qui leur sont imposées ».

Sophie Binet a eu des mots très durs pour le patronat et le gouvernement, qu'elle a accusés de « faire le choix du chômage ». « Cette crise signe le naufrage de la politique de l'offre, qui nous coûte un « pognon de dingue », assène la secrétaire générale de la CGT. Deux cents milliards d'euros sont alloués tous les ans en aides aux entreprises. Par ailleurs, cette politique s'est traduite par de nombreux sacrifices pour les salariés : réforme de l'assurance-chômage, ordonnances travail, réforme des retraites... »

La confédération a néanmoins tenu à conclure sa présentation sur une note positive en rappelant que la mobilisation avait permis, depuis un an, de mettre un frein à la casse sociale dans certains endroits : reprises d'entreprises (Ascometal, Niche Fused Alumia, MetEx) ; créations de Scop (Morassutti et Duralex) ; mise en échec de plans de suppression de postes (Hennessy, Centrale de Gardanne). « La pression syndicale (avec notamment la grève massive dans la fonction publique le 5 décembre 2024) et politique a également contraint le gouvernement sur le projet de suppression de 4 000 postes à l'Éducation nationale dans le cadre du projet de budget 2025 », conclut la centrale. ■

CYPRIEN BOGANDA



Dans sa note, l'institut présente trois méthodes pour estimer le montant qu'impliquerait une nationalisation. FREDERICK FLORIN/AFP

Nationaliser ArcelorMittal : un coût tout à fait supportable

SIDÉRURGIE Syndicats et partis politiques montent au créneau pour mettre sous tutelle le groupe de sidérurgie. L'Institut La Boétie apporte sa pierre à l'édifice, dans une note que nous avons consultée.

Nationalisation. Dans le débat public, cette revendication vaut souvent à ses promoteurs une avalanche d'insultes avec un procès en bolchevisme à la clé. Mais, dans le cas d'ArcelorMittal, l'hypothèse d'une prise de contrôle du groupe de sidérurgie, qui a annoncé 630 suppressions de postes en avril, fait son chemin, jusqu'à séduire certains élus de droite. Il faut dire que ses défenseurs (CGT et partis de gauche en tête) ne manquent pas d'arguments.

Dans une note que nous avons pu consulter, l'Institut La Boétie évalue le coût d'une nationalisation. Elle apporte de l'eau au moulin des partisans d'une prise de contrôle, dans la foulée des travaux menés par les économistes Thomas Dallery et Tristan Auvray, pour la CGT.

Les auteurs commencent par rappeler l'urgence d'intervenir, pour mettre un terme aux effets produits par la stratégie de désinvestissement d'ArcelorMittal en France : destructions d'emplois, dégradation de l'outil de production, décarbonatation balbutiante.

La note s'attache ensuite à présenter les diverses options politiques sur la table, pour mieux écarter les plus timorées. Il serait par exemple possible de mettre sous tutelle un seul site du groupe, mais cela semble peu adapté à la diversité des activités d'ArcelorMittal en France.

« La nationalisation implique un transfert total de propriété à l'État grâce à une loi dédiée, rappelle la note. (...) La loi de nationalisation fixe elle-même le périmètre de reprise de contrôle ainsi que les critères pour déterminer le montant de l'indemnisation (c'est-à-dire la somme versée aux actionnaires pour les dédommager). » Estimer ledit montant suppose de chiffrer la valeur des activités françaises du groupe. Première méthode, l'estimation de la valeur patrimoniale de l'entreprise (valeur des différents actifs, nette de ses dettes),

qui aboutit selon les auteurs à une valeur d'environ 1,4 milliard d'euros. Jugée plus fiable, la deuxième méthode consiste à évaluer les bénéfices que pourrait dégager le groupe dans un avenir proche. En retenant des hypothèses prudentes (2 % de taux de croissance annuel, investissements de maintien de l'outil de production à hauteur de 35 euros la tonne hors décarbonatation...), les auteurs parviennent à une valeur d'entreprise d'environ 2,6 milliards d'euros. Enfin, la troisième méthode suppose de comparer la valeur probable du groupe avec des entreprises semblables dont on connaît le prix, en se basant sur des volumes de production. Résultat : une valeur d'environ 5,6 milliards d'euros.

UN PROJET À 4 MILLIARDS D'EUREOS

« Ainsi, en faisant la moyenne des méthodes d'évaluation des bénéfices futurs attendus et par comparaison cela donnerait une proposition d'indemnisation de 4,4 milliards d'euros », avancent les auteurs, qui soulignent qu'il s'agit d'une fourchette haute. Compte tenu des investissements à réaliser, le chiffre de 4 milliards leur semble un plafond raisonnable. La somme n'est pas négligeable mais n'a rien d'inédit, puisque la renationalisation complète d'EDF en 2023 a coûté deux fois plus cher (9 milliards d'euros).

Surtout, « le coût à court terme d'une nationalisation doit nécessairement être mis en regard des coûts engendrés par la poursuite du délitement d'ArcelorMittal », soulignent les auteurs. Dans un scénario catastrophe, où la multinationale déciderait de quitter le pays, 15 000 emplois partiraient en fumée. En additionnant le manque à gagner en termes de cotisations sociales et le « coût » d'une indemnisation chômage, on arrive à une ardoise de 3,1 milliards d'euros. ■

**Si la multinationale
décidait
de quitter le pays,
15 000 emplois
disparaîtraient.**

C. B.

En Ukraine, l'Allemagne va livrer des missiles à longue portée



Friedrich Merz et Volodymyr Zelensky à Kiev, le 10 mai. GENYA SAVILOV / AFP

GUERRE En route pour Berlin, ce mercredi, le président ukrainien a salué la décision du chancelier de lui fournir des Taurus pour attaquer des positions russes. De son côté, Donald Trump pourrait valider de nouvelles sanctions.

Le président ukrainien doit se rendre ce mercredi à Berlin. Dans la capitale allemande, Volodymyr Zelensky rencontrera le nouveau chancelier, Friedrich Merz (CDU), qui vient d'annoncer que son gouvernement levait toute «*limitation de la portée des armes livrées*». Cette décision concerne les missiles Taurus, qui dépassent les 500 kilomètres. «*Cela signifie que l'Ukraine peut désormais se défendre, par exemple en attaquant des positions militaires en Russie, (...) ce qu'elle ne faisait pas il y a peu, à des exceptions près. Elle peut le faire maintenant*», a lancé lundi le dirigeant allemand sur la chaîne de télévision publique WDR.

Sur le terrain, selon plusieurs observateurs, l'effet de cette décision sera limité puisque la zone la plus active du front se situe près de la ville de Pokrovsk, dans la région de Donetsk. «*Sa prise est considérée comme l'objectif principal de Moscou, qui se rapprocherait du contrôle total de la région. La campagne estivale russe vise à atteindre les abords des agglomérations de Sloviansk, Kramatorsk, Droujkivka et Kostiantynivka pour un assaut ultérieur*», note le quotidien russe *Novaya Gazeta*.

Après trois années d'invasion et une nouvelle offensive russe, la décision allemande peut-elle peser ? Le spécialiste des questions militaires Stéphane Audrand, historien et officier de réserve, estime sur X : «*En termes de frappes, ce missile permettra (par exemple, peut-être) à l'Ukraine de frapper des postes de commandement (PC) pour "gripper" la machine de guerre russe. Encore faut-il des données*

de ciblage précises et actuelles, les PC russes ayant appris à bouger souvent... Ou alors de frapper les ponts cruciaux pour la manœuvre logistique russe. Le choix de l'approche de ciblage dépend forcément de l'effet recherché sur les forces russes, en fonction des faiblesses identifiées. C'est un processus complexe et délicat. »

Friedrich Merz s'est même avancé en évoquant que les États-Unis, pour les missiles ATACMS, le Royaume-Uni, avec ses Storm Shadow, et la France, avec les Scalp, lèveraient aussi les limitations de portée. Seulement aucun des pays concernés n'a pour l'instant confirmé cette évolution, qui impliquerait une cobelligérance. Car ce type d'armement nécessite une intervention tout au long du processus : renseignements, dossiers des cibles, guida... « Les Occidentaux valideraient les cibles russes. Forcément, elle provoquerait une réaction de Moscou », estime un diplomate européen.

POUTINE MISE SUR LA DÉSUNION DE L'OCCIDENT

En novembre 2024, le même cas de figure avait eu lieu après la victoire de Donald Trump à la présidentielle. Le dirigeant sortant, Joe Biden, avait autorisé Kiev à utiliser les ATACMS pour frapper le territoire russe en profondeur. Le Royaume-Uni lui avait emboîté le pas. Deux frappes avaient eu lieu les 19 et le 21 novembre sur des installations militaires à Briansk, en Russie. Moscou avait répliqué par le tir d'un missile balistique « à moyenne portée », sur la ville ukrainienne de Dnipro. À l'époque, le général Olivier Kempf avait confirmé que « la frappe semble plus destinée à un signalement à l'égard de l'Ouest et une mesure dissuasive contre de nouveaux tirs d'ATACMS qu'à une finalité opérationnelle. De la rhétorique stratégique pure ».

Depuis son retour à la Maison-Blanche, Donald Trump s'est toujours opposé à l'envoi de missiles, craignant l'aggravation de la guerre.

Friedrich Merz s'est avancé en évoquant que les États-Unis, le Royaume-Uni et la France lèveraient aussi les limitations de la portée de leurs armes.

En revanche, le président états-unien, frustré par la « lenteur des négociations de paix » et la réticence de Vladimir Poutine à « mettre fin aux combats », envisageait d'imposer « des sanctions à la Russie dès cette semaine, face à l'absence de progrès », a rapporté mardi le *Wall Street Journal*.

Malgré la colère de Trump, qui a accusé son homologue russe, Vladimir Poutine, d'être « devenu complètement fou » et Volodymyr Zelensky de ne pas aider son pays, le porte-parole du Kremlin, Dmitri Peskov, a minimisé les critiques : « Il est clair que les parties russe et américaine ne peuvent pas être d'accord sur tous les sujets. » La normalisation des relations va se poursuivre et ne remettra pas en question le nouvel échange de neuf prisonniers en cours de préparation entre Moscou et Washington.

Dans sa chronique à la RTBF, le directeur de l'Observatoire franco-russe, Arnaud Dubien, analyse la stratégie de Vladimir Poutine. Il note que « les derniers développements diplomatiques – en particulier les discussions d'Istanbul – ont conforté le Kremlin dans sa conviction que l'unité occidentale appartenait au passé. Donald Trump a pour priorité d'arrêter les frais, tandis que les Européens sont à court de moyens, d'idées et d'options (ce que ne saurait occulter l'adoption de nouveaux paquets de sanctions). La Russie considère en outre avoir repris la main en imposant le tempo (pas de cessez-le-feu immédiat), la méthode (échange de mémorandums préalables) et le cadre (strictement bilatéral) des négociations avec Kiev ». Le terrain pourrait décider du règlement du conflit, mais les prochains mois seront décisifs. Et, malgré tout, les deux pays semblent peu favorables à l'extension du conflit jusqu'en 2026. ■

VADIM KAMENKA



Les licenciements, la mise à mort de programmes publics et la fermeture de certaines agences n'ont permis d'économiser « que » 170 milliards sur les 1000 milliards de dollars annoncés. JIM WATSON / AFP

La tronçonneuse enrayée de l'oligarque Elon Musk

ÉTATS-UNIS Le multimilliardaire retrouve son business sans avoir mené à bien sa tâche de remodelage de l'État fédéral, mais les dégâts qu'il a causés sont déjà immenses. Son parcours politique ressemble à celui de ses fusées : une explosion en vol.

I avait débarqué dans l'arène fort de la plateforme mondiale que représente sa société X, déversant des dizaines de millions de dollars dans la campagne de Donald Trump puis affichant son « euphorie » lors de l'investiture de celui-ci. Quelques mois plus tard, il est retourné à ses affaires dans le quasi-oppprobre, en tant qu'homme le plus haine du pays, selon les sondages, un peu avant la date butoir du 28 mai fixée à la mission du Doge, ce fameux département de l'Efficiency gouvernementale censé remodeler totalement l'État fédéral. « Retour au travail vingt-quatre heures/vingt-quatre et sept jours/sept, et à dormir dans les salles de conférences, les serveurs et les usines. Je dois me concentrer sur X/XAI et Tesla (ainsi que sur le lancement de Starship la semaine prochaine), car nous déployons des technologies critiques », a posté sur X le multimilliardaire dès le 24 mai, dans un message d'une rare sobriété.

Elon Musk est venu mais a-t-il vaincu ? Si l'on se réfère à son ambition d'amputer les dépenses

publiques de 1 000 milliards de dollars, la réponse est claire : non. Selon les données du site du Doge, 170 milliards ont été sabrés. Les dégâts causés n'en demeurent pas moins considérables, avec le licenciement de dizaines de milliers de fonctionnaires, la mise à mort arbitraire de programmes publics et la fermeture de certaines agences. Ironie : Elon Musk a tellement utilisé sans discernement sa tronçonneuse, empruntée au président d'extrême droite argentin, Javier Milei, que les licenciements dans les effectifs de l'IRS (Internal Revenue Service), le fisc américain, conduiront à une baisse des recettes et donc un creusement du déficit.

DES « NOUVELLES FRONTIÈRES »

La principale défaite de « l'homme le plus riche du monde » est de nature politique. Dès fin mars, les électeurs du Wisconsin lui ont infligé un camouflet en élisant une juge démocrate à la Cour suprême locale contre Brad Schimel, le champion conservateur de Musk qui verse 21 millions de dollars à sa campagne, un record. Parallèlement se développait déjà un mouvement de boycott des « marques » de Musk, notamment Tesla, dont les profits ont chuté lors du premier trimestre, conséquence d'une baisse historique des ventes. Dans son édition du 1^{er} mai, le *Wall Street Journal*, le quotidien de référence des milieux d'affaires, informait que le conseil de surveillance de l'entreprise avait lancé une recherche pour trouver un remplaçant au supposé tout-puissant Musk. Les actionnaires détestent manifestement l'incertitude qui peut planer sur leurs rendements. Et le capitaliste en chef Elon Musk a dû renoncer à sa promenade oligarchique pour préserver son capital financier. Il a déjà annoncé ses « nouvelles frontières » d'entrepreneur : des Tesla autonomes, la conquête de Mars et la course à l'intelligence artificielle. Mais toujours avec l'argent des contribuables, à n'en pas douter. Selon le *Washington Post*, l'empire d'Elon Musk a déjà reçu 38 milliards de subventions publiques. Un robinet que personne dans l'administration Trump n'a prévu de fermer. ■

CHRISTOPHE DEROUBAIX

Thyssenkrupp, un colosse à la découpe

ALLEMAGNE Le patron du géant de la sidérurgie entend vendre en Bourse les principales activités du groupe, ce qui augure d'un massacre de l'emploi.

Le patron du géant historique de la sidérurgie Thyssenkrupp, Miguel Lopez, a programmé un démantèlement en règle du groupe. Dévoué depuis plusieurs années à une stratégie très financière, il a fait savoir ce 26 mai qu'il entendait « créer une holding flexible » en lieu et place du conglomérat industriel actuel. Objectif : séparer les principales activités du groupe, dans la production d'acier, équipements automobiles, électrolyseurs et sous-marins, en autant d'entités autonomes, toutes cotées en Bourse et donc soumises au seul dictat de leur rentabilité financière. La concrétisation de ce projet signifierait une formidable accélération du processus déjà bien engagé de désindustrialisation dans une Allemagne déjà touchée depuis deux ans par la récession. Le projet de la direction de Thyssenkrupp a été salué immédiatement

par un bond des actions du groupe de près de 8 % à la Bourse de Francfort. Une euphorie exactement proportionnelle aux craintes de coupes massives dans l'emploi, voire de disparitions pures et simples de grands sites industriels.

DES AIDES PUBLIQUES EN PAGAILLE

Seules les productions d'engins de guerre comme les sous-marins pourront tirer leur épingle du jeu, déjà dopées par les commandes de la Bundeswehr et de l'UE au nom du « réarmement de l'Europe », selon l'élément de langage destiné à dissimuler la brutale et dangereuse réalité de la course aux armements. On voit mal, par ailleurs, ce qui pourrait sauver une branche comme celle des équipements automobiles, qui essaie déjà de vertigineux reculs sur ses carnets

de commandes. Comme on voit mal comment pourrait être sauvegardée l'activité de Thyssenkrupp Steel (acier), qui emploie encore 17 000 salariés sur ses sites de production originels à Duisburg, dans la Ruhr. Un premier projet de restructuration, présenté à l'automne dernier, prévoyait déjà quelque 11 000 suppressions de poste d'ici à 2030.

Jürgen Kerner, l'un des dirigeants du syndicat IG Metall dans l'entreprise, a fait savoir solennellement que son organisation refusait « un tronçonnage de l'entreprise en vue d'en livrer peu à peu les différents morceaux à la Bourse ». Le processus de restructuration est déjà engagé avec les hauts-fourneaux Krupp

Mannesmann, situés au sud de la ville et promis à la fermeture. Quelque 3 000 emplois sont menacés. « Nous ne laisserons

pas faire », clame Mirze Edis, un syndicaliste d'IG Metall au profil très particulier : candidat sur la liste de Die Linke en février (lire *l'Humanité* du 19 février 2025), il est devenu député du Bundestag. Une nationalisation sous l'égide de l'État fédéral ou du Land de Rhénanie-du-Nord-Westphalie « est désormais la seule solution pour garder ce site industriel en vie », lance-t-il.

La revendication est d'autant plus audible que Thyssenkrupp a reçu 700 millions d'euros de subventions du Land en 2024. Sans compter d'autres centaines de millions consentis par la fédération à l'échelle nationale, dans des aides destinées à produire de l'acier vert sur des hauts-fourneaux fonctionnant avec de l'hydrogène produit par électrolyse de l'eau. Au massacre social annoncé s'ajoute ainsi un formidable gâchis pour l'environnement et le climat. ■

BRUNO ODENT



Manifestation en décembre 2024 à Duisburg, où 3 000 emplois sont menacés.

MERCREDI 28 MAI 19H. LA GRANDE ÉMISSION DE l'Humanité

Ca IRA!

Les invités
Olivier Besancenot, Sara Forever et Vazek Tomi

twitch

Aryna Sabalenka est un personnage étonnant, à double facette en fonction de l'endroit où elle se trouve. Quand la numéro 1 mondiale est sur le terrain, c'est une tornade physique qui ne s'économise pas. Une fois sortie des courts, où elle ne reste jamais longtemps, elle aime par contre prendre son temps pour alimenter son compte Instagram.

Sur le terrain, sa puissance de feu impressionne. Elle tape ainsi plus fort en coup droit que certains hommes. Il est en moyenne plus rapide de 1,6 km/h que celui d'Alcaraz, 3,2 km/h plus rapide que celui de Sinner et 6,4 km/h plus rapide que celui de Djokovic. Quand on lui en parle, elle fait mine de ne pas y croire : « *J'ai vu ces statistiques en coup droit et je n'arrive pas à croire que c'est si rapide. Je me sens même mal à l'aise d'être en haut du classement et de frapper plus fort que les gars.* » Au service, c'est tout aussi impressionnant ! En 2018, au trophée de l'Elite, une de ses premières balles a été chronométrée à 214 km/h – la vitesse moyenne du premier service s'élève à 184,1 km/h chez les hommes.

La Biélorusse, du haut de son 1,82 mètre pour 79 kilos, ne fait donc pas dans la dentelle dès qu'elle pose les pieds sur un court de tennis et son palmarès en témoigne.

« À ce moment de ma carrière, je ne suis pas là pour faire une finale, mais pour la gagner. »

ARYNA SABALENKA

Depuis 2015, elle a engrangé 20 titres en simple sur le circuit WTA, dont l'Open d'Australie en 2023 et 2024, l'US Open 2024 et six titres en double dames, dont deux en Grand Chelem. Très agressif, son jeu lui a permis dès 2023 de devenir une première fois numéro 1 mondiale, avant d'être délogée par son adversaire de toujours, la Polonaise Iga Swiatek. Mais, depuis la fin 2024, elle a repris sa place en haut du classement WTA.

ARYNA AU TÉLÉPHONE

Dimanche, lors de son premier tour pour ce Roland-Garros 2025, lieu où jusqu'à présent elle n'a jamais dépassé la demi-finale, la tête de série numéro 1 n'a fait qu'une bouchée de son adversaire, la Russe Kamilla Rakhimova (6-1, 6-0) : « *Je suis très contente d'être de retour à Paris, j'étais impatiente de jouer Roland-Garros en 2025* », a déclaré celle qui vise cette année son premier succès sur la terre parisienne. « *À ce moment de ma carrière, je ne suis pas là pour faire une finale, mais pour la gagner. J'ai appris de mes erreurs de l'an passé. Il ne suffit pas de taper fort, il faudra aussi faire durer l'échange. Je dois être au top physiquement, mais aussi mentalement. Avoir la pancarte de favorite me motive.* »

Féroce sur le court, ce qu'elle explique par une stricte éducation sportive reçue

Sabalenka en force sur les courts et les réseaux sociaux

ROLAND-GARROS La numéro 1 mondiale, favorite cette année, ne perd jamais de temps dans un match, sans doute parce qu'une fois sortie des terrains elle aime aussi se mettre en scène.

PORTRAIT



Dimanche, lors de son premier tour, la biélorusse s'est aisément défaite de son adversaire, la Russe Kamilla Rakhimova.

MATTHIEU MERVILLE / DPA / VIA AFP

dans son pays – « *Il n'y a rien de bienveillant dans la collaboration entre l'entraîneur et sa joueuse dans les pays de l'Est. C'est la raison pour laquelle, peut-être, nous sommes plus fortes* » –, Aryna a tout de la rigolote dans la vie de tous les jours, et tout particulièrement sur les réseaux sociaux.

Elle est une sorte de « Martine à... » version pays de l'Est. « *Aryna à la plage* », « *Aryna à l'hôtel* », « *Aryna à l'entraînement* », « *Aryna danse dans sa chambre* »...

Sabalenka fait le clown et semble accro à ses vidéos sur Instagram, et ce, même si elle s'en défend : « *Putain de merde. Sans vouloir offenser personne. Qu'est-ce qui est le plus important pour moi ? Voyons voir, mes fans préférés ou mon petit ami ? Je préfère me passer des réseaux sociaux* », a-t-elle répondu lorsqu'on l'interrogeait sur son addiction. On peine malgré tout à la croire. Ils sont quand même 3 millions à suivre la Biélorusse, qui ne manque

jamais une occasion d'utiliser son portable pour donner de ses nouvelles. Téléphone qu'elle n'hésite d'ailleurs pas à sortir en plein match. Il y a un mois, lors de son quart de finale du WTA 500 à Stuttgart face à la Belge Elise Mertens, Aryna Sabalenka, qui contestait une décision de l'arbitre, a pris son téléphone pour prendre une photo de la marque. Voilà ce qui s'appelle être connectée. ■

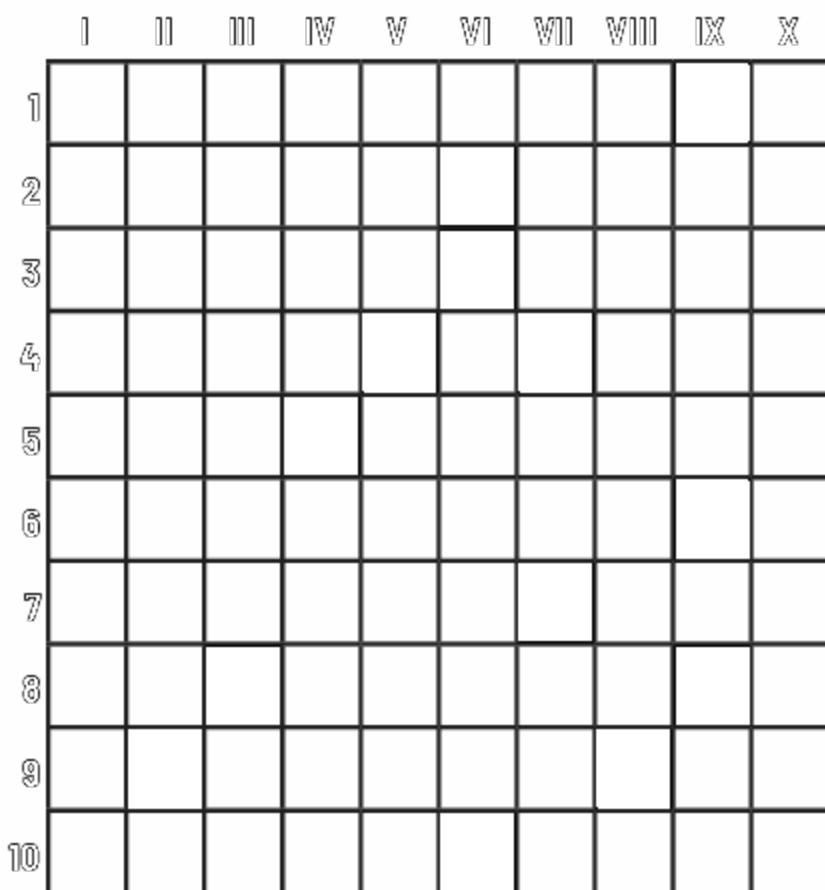
ÉRIC SERRES

RETRouvez l'Humanité sur Internet

Reportages, analyses, entretiens, chroniques, vidéos, directs...

Toute notre actualité à portée de clic.

➤ www.humanite.fr
 ➤ facebook.com/humanite.fr
 ➤ twitter.com/humanite_fr
 ➤ linkedin.com/company/lhumanite
 ➤ Compte lhumanitefr sur Instagram


MOTS CROISÉS N° 24 202 par Martial Dubois**HORizontalement**

1. Appareil distributeur d'eau potable. 2. Petit saule. Souverain du royaume d'Israël, qui fonda Samarie. 3. Élimées. Diffusa. 4. Un jeune homme. Etats-Unis. 5. Lettre grecque. Hareng nouvellement séché. 6. Qui entraîne des dépenses excessives. 7. Un doigt de pied. Lentille bâtarde. 8. Bande de papier peint. Charges de baudets. 9. Êtres spirituels entre Dieu et l'homme. Refait. 10. Maléfices. Palpe attentivement.

Verticalement

1. Petites plantes cryptogames. 2. Ensemble de la charpente. 3. Opposerait un démenti formel. Symbole chimique de l'argon. 4. Petits socles de golfeurs. Fin de l'être. 5. Saint curé. Signatures d'un acte. 6. Rangée d'arbres. VII. Patriarche biblique. Usages anciens. Au soleil levant. VIII. Coupées du monde. IX. Un cinéaste italien, auteur de comédies à l'humour caustique. Conjonction. X. Gigantesque. Selings. XI. Saule. XII. Noé. XIII. Emmurées. XIV. Ris. ET. XV. Tremendue.

SOLUTION HORIZONTALMENT 1. Fontaine. 2. Désir. 3. Mme. 4. Bas. 5. Etat. 6. Ruineuse. 7. Drôle. 8. Anges. 9. Lisees. 10. Sorts. Tapis. USA. 5. Etat. Sauret. 6. Ruineuse. 7. Drôle. 8. Anges. 9. Lisees. 10. Sorts. Tapis. VERITABLEMENT 1. Fougerolles. 2. Desserte. 3. Merlet. 4. M. 5. Les. 6. Neant. 7. A. 8. Selings. 9. Saule. 10. Noé. 11. Emmurées. 12. Ris. ET. 13. Tremendue.

l'Humanité

Fondateur Jean Jaurès **Directeur** Fabien Gay
 Société anonyme à directoire et conseil de surveillance. Société nouvelle du journal l'Humanité (SA 99 ans à compter du 1^{er} janvier 1957)
Capital social 3 000 000 euros **Siège social** 5, rue Pleyel, immeuble Calliope, 93528 Saint-Denis CEDEX
Téléphone 01 49 22 72 72
Service aux abonnés Tél. : 01 55 84 40 30
 E-mail : relationlecteur@humanite.fr
Vente en kiosques
 Gestion, réglage et promotion: agence Boconseil.
 Tél. : 09 67 32 09 34.

E-mail : oborscha@boconseilame.fr
Vente militante 01 49 22 73 55
Publicité Comédiance. Olivier Valentin, président
 Tél. : 01 49 22 74 51 (commerciale)
 Tél. : 01 49 22 74 53 (annonces classées)
 Tél. : 01 49 22 74 89 (annonces légales)
Directoire
 Fabien Gay, président du directoire et directeur de la publication; Maud Vergnol, codirectrice de la rédaction; Anthony Daguet, secrétaire général et codirecteur de la publication
Conseil de surveillance
 Jean-Louis Frostin, président
Actionnaires principaux SAS Fonds d'Humanité,

Association des lectrices et des lecteurs de l'Humanité
Impression POP (La Courneuve), SMP (Vitrolles), Nancy-Print, CILA (Nantes), MidiPrint (Gallargues)
Numéro ISSN 0242-6870
Dépôt légal Date de parution
Commission paritaire 1124 C 79615
Tirage du 26 mai 2025 24 298 exemplaires
 Imprimé sur des papiers produits en France, Belgique et Espagne - 60% ou 100% de fibres recyclées - IFDG. Eutrophisation PTot : 0,01 kg/tonne.



LA LUTTE EST BELLE !

SOUTENEZ L'ALBUM DES 130 ANS DE LA CGT

- ★ COMPILATION DE 20 TITRES
- ★ CHANTS DE LUTTES D'HIER ET D'AUJOURD'HUI
- ★ + DE 20 ARTISTES MOBILISÉ·E·S

CHAQUE DON COMpte



DERNIERS JOURS

Nous avons besoin de vous pour réaliser ce projet !

Pour soutenir ce disque exceptionnel,
 rendez-vous sur [ULULE](https://urlr.me/8E3cpk) <https://urlr.me/8E3cpk>

LA VIE OUVRIÈRE
L'ENTRÉE DE PRESSE DE LA CGT

cgt

contrepied
productions

Souscription 2025**Le prix de la vérité****JE FAIS UN DON À L'HUMANITÉ EN VERSANT**

NOM / PRÉNOM _____ € _____

E-MAIL _____

TÉL. _____

ADRESSE _____

VILLE _____ CODE POSTAL _____

J'accepte de recevoir des informations de la part de l'Humanité.
 Votre don est à retourner à l'Humanité, souscription, immeuble Calliope,
 5, rue Pleyel - 93528 Saint-Denis Cedex.

OU JE FAIS UN DON EN LIGNE !

- RÉFLEXION**
 VOTRE DON VOUS DONNE DROIT À UNE RÉDUCTION D'IMPÔT DE 66 %, DANS LA LIMITE DE 20 % DU REVENU IMPÔSSABLE.
 Par exemple, si je donne 100 €, je récupère 66 €. Si je donne 200 €, je récupère 132 €.
 Si je donne 500 €, je récupère 330 €.
- Je fais un don de 10 à 40 € :
 Remplissez ce bulletin et envoyez-le accompagné de votre chèque libellé à l'ordre de Presse et Pluralisme Humanité.
- Je donne 500 € ou plus :
 Remplissez ce bulletin et envoyez-le accompagné de votre chèque libellé à l'ordre de l'Humanité en partage.

Bonampak, la «Sixtine des Mayas»



Le temple, construit pour le roi Chaan Muan II, doit sa dénomination actuelle à un archéologue états-unien, Sylvanus Morley. HERITAGE IMAGES/INDEX/AKG-IMAGES

LITTÉRATURE

Lætitia Bianchi raconte la découverte de ce temple à fresques du Chiapas, entre rivalité d'archéologues, convoitise des multinationales et exploitation des populations locales.

Bonampak, de Lætitia Bianchi, collection « Verticales » / Gallimard, 210 pages, 20 euros

Une épidémie a sévi dans les années 1950 : la « bonampakitis ». Cette maladie imaginaire désigne les « passions déclenchées par la découverte de Bonampak », nous précise Lætitia Bianchi dans le roman qui porte ce titre. « Maladie littéraire, hautement contagieuse », ironisait l'archéologue Frans

Blom, créateur du terme en 1952. Mais les passions, elles, peuvent être mortelles. Cette même année, le corps de Carlos Frey, qui fut peut-être le premier Occidental à accéder à ce site maya, est retrouvé dans une rivière. Accident, meurtre, meurtre déguisé en accident ? Mobile passionnel, crapuleux, politique ?

Il y a beaucoup de points d'interrogation dans le roman de Lætitia Bianchi. Les questions qu'elle pose dès les premières pages émergent au lendemain de sa première visite à Bonampak. Elles se résument en une série de « pourquoi ». « J'ai d'abord fait l'idiot. (...) J'eus longtemps l'âge du pourquoi. » Pourquoi Bonampak, donc ? Le roman de Lætitia Bianchi peut se lire comme une tentative de réponse à ces questions, qui peut-être se formulent ainsi : « Pourquoi un roman sur Bonampak ? »



Il y a eu un « avant ». Vers 790 après J.-C., « Bonampak ne s'appelle pas encore Bonampak. Et pourtant tout cela existe. (...) Nos pauvres lettres de l'alphabet n'en savent rien encore. » Mais déjà, on a construit dans cet endroit qui n'a pas encore de nom un temple pour le roi Chaan Muan II. Un maçon, ancêtre des « Indiens » lacandons, qui vivent sur le site aujourd'hui, place mal une brique. L'erreur est humaine, les malfaçons, ça ne date pas d'aujourd'hui, même pour un temple, même pour un roi. La fuite, on ne la voit pas immédiatement. En attendant, les équipes de peintres arrivent, couvrent du sol au plafond les 250 mètres carrés des trois salles voûtées. Mais « gloire au mauvais maçon », glisse malicieusement Lætitia Bianchi, pendant des siècles l'eau va dégouliner du toit et recouvrir de calcite inaltérable les 143 figures qui vont valoir à ce temple le nom de « Sixtine du monde maya ».

UN « NOM QUI CLAQUE »

C'est qu'il faut des noms. Bonampak, qui « sonne » bien maya, n'est pas un nom que lui ont donné les Lacandons. Il a fallu que quelqu'un d'autre s'y colle. En 1946, à la Carnegie Institution, à Washington, un certain Sylvanus Morley réfléchit, trouve des mots mayas qui disent à peu près qu'il s'agit de peintures murales. Il les bricole un peu pour lui donner les bonnes sonorités,

et aboutit au nom facile à prononcer, à écrire, à retenir, au « nom qui claque ». « Bonampak ! »

Le roman de Lætitia Bianchi est une histoire de noms. Qu'ils soient batteaux bananiers, constellations, bœufs, temples, toucans, sans parler des humains, tous les êtres ou objets du livre sont intro-

duits par « ils s'appelaient », « elle s'appelait » ou mieux « on l'appelait ». Même les « chicleros », qui recueillaient la gomme pour les producteurs de chewing-gum, se voient affublés de deuxièmes noms rappelant les politiciens ou militaires mexicains. Quant à Charles Herman Frey, le personnage central du livre, il est vite connu sous le nom de Carlos Caribe que lui ont donné les Lacandons, qui le considèrent comme l'un des leurs.

Bonampak est construit en trois parties. Une première, « Avant », conduit progressivement, par sauts et flashback, vers la découverte du site. Son écriture permet de mettre en place des motifs qui trouveront des échos inattendus. Ainsi l'autodafé par les conquistadores des manuscrits mayas et la « tempête de feu » qui détruisit en 1944 Dresde où se trouvait un inestimable Codex, heureusement préservé.

Surtout, on y voit comment Frey, jeune gringo en rupture avec les États-Unis, s'installe dans la jungle du Chiapas, épouse une femme des Lacandons, et se fait conduire en décembre 1945 vers les ruines qui deviendront célèbres. On rencontre l'étonnant Frans Blom, qui doit cartographier pour la Shell les blancs de la carte. Comme lui, Lætitia Bianchi comble ceux de l'histoire, par marches et contremarches. La Shell n'est pas la seule compagnie qui s'intéresse à la région. Beaucoup plus redoutable, la United Fruit, qui ambitionne de la transformer en plantation de bananes. C'est elle qui subventionne l'expédition cinématographique de Giles Greville Healey qui va voler à Frey sa découverte.

Dans une composition plus resserrée, Lætitia Bianchi raconte la découverte proprement dite, l'appropriation instantanée par les archéologues, les institutions, Hollywood, le mystère de la mort de Frey et les conséquences pour les populations. « Un livre triste, alors ? » demande-t-on à l'autrice, qui avoue ne pas savoir quoi répondre. Mais écrit-on pour avoir des réponses ? ■

ALAIN NICOLAS

La femme qui murmurait à l'oreille des dingos

LITTÉRATURE Dans un premier roman audacieux, l'Australienne Laura Jean McKay imagine un monde menacé par une pandémie où les humains comprennent le langage des animaux.

Les Animaux de ce pays,
de Laura Jean McKay, traduit
de l'anglais (Australie)
par Lise Garond, éditions Dalva,
480 pages, 23,90 euros.

En 1974, l'autrice de science-fiction Ursula K. Le Guin inventait dans une nouvelle le terme de « thérolinguistique », qui désigne l'étude des productions écrites par les animaux. Une discipline qui était d'abord fictive, puis qui a été reprise en 2021 par la philosophe Vinciane Despret dans son livre *Autobiographie d'un poulpe* (Actes Sud, « Mondes sauvages », 2021), curieux objet à la croisée de la littérature et de l'éthologie.

Nourri des travaux récents sur la communication entre humains et non-humains et d'une résidence dans un parc naturel, le premier roman de l'Australienne Laura Jean McKay fascine par sa capacité à interroger la frontière entre les espèces, sans pour autant verser dans l'anthropomorphisme ou l'optimisme excessif sur une cohabitation forcément paisible avec la faune sauvage. Paru en Australie en 2020, en pleine pandémie de Covid,

les Animaux de ce pays est une fable dystopique qui porte la trace de l'angoisse collective qui s'est abattue sur le monde et a bouleversé notre rapport au vivant.

Narratrice au nom d'actrice américaine des années 1950, Joan Bennett est guide dans un parc animalier australien. Portée sur la vodka et tous les alcools qui lui tombent sous la main, elle amuse les touristes en faisant mine de comprendre le langage des dingos, à défaut de pouvoir accéder au poste de soigneur qu'elle convoite. Chaque jeudi, sa belle-fille, Angela, la directrice du parc, lui confie Kim, 6 ans, avec qui elle dessine les plans d'un refuge animalier. Grand-mère modèle une fois par semaine, Joan vit seule en transgressant toutes les règles et prend des cuites mémorables avec Andy, un soigneur officiellement en couple avec un homme.

DES ALLURES DE ROAD-TRIP

Amplifiés par la radio, deux phénomènes étranges se déclarent conjointement : des libérations intempestives d'animaux par de supposés écoterroristes et une épidémie de grippe d'un genre nouveau, la zoogrippe ou « maladie des animaux qui parlent ». Les humains infectés par le virus

sont alors capables de décoder les signaux émis par les animaux non humains.

À partir de cette idée issue de la science-fiction et traitée de manière assez réaliste, en tout cas plausible, Laura Jean McKay déploie un roman qui prend des allures de road-trip quand Joan part sur les traces de son fils, Lee, qui a kidnappé la petite Kimberley pour l'emmenner dans le Sud écouter le chant des baleines. À bord de sa vieille voiture, elle embarque Sue, une jeune dingo qui parle un langage bien à elle, crypté et empreint d'une poésie brute : « Demain/n'est pas dans sa boîte (pas croquer). C'est/sur le bout du nez. »

Rares sont les auteurs et autrices – Tristan Garcia s'y était essayé avec *Mémoires de la jungle* (Gallimard, 2011) – qui osent s'aventurer sur ce terrain alliant les questions philosophiques et scientifiques à un travail sur la langue. C'est ce qui fait l'originalité de ce roman audacieux à l'atmosphère d'autant plus étrange pour un lecteur européen qu'il met en lumière la diversité de la faune australienne, wallabies, rats des roches, chouettes aboyeuses et phalangers volants. ■

SOPHIE JOUBERT



Joan, l'héroïne du roman, va à la recherche de sa petite-fille, Kimberley, avec Sue, une jeune dingo.

«Il faut nommer le génocide» qui frappe Gaza

TRIBUNE Trois cents écrivains, dans un appel paru dans *Libération*, réclament l'emploi du mot juste pour qualifier ce que le gouvernement israélien inflige aux habitants de l'enclave palestinienne.

Nous ne pouvons plus nous contenter du mot « horreur », il faut nommer le « génocide » à Gaza. » Dans une tribune publiée mardi 27 mai par *Libération*, 300 écrivains francophones, dont Leïla Slimani, J. M. G. Le Clézio, Virginie Despentes et Mohamed Mbougar Sarr, relaient le constat de nombreux juristes internationaux et d'organisations de protection des droits humains.

Ils prennent aujourd’hui la parole « au nom de leur métier » pour parler « aussi des nôtres », les écrivains et écrivaines de Gaza. « La vie d’un écrivain ou d’une écrivaine n’est pas plus précieuse que celle de quiconque », précisent-ils, avant d’ajouter qu’en tuant un écrivain ou une écrivaine, « c’est une culture, une liberté, un témoignage, une archive que l’on efface. C’est tout un corpus qu’on oblitère et un silence qu’on impose. Car une mort c’est aussi une censure ». Ils rappellent que « les Palestiniens et les Palestiniennes ne sont pas les victimes abstraites d’une guerre abstraite ». Le métier des écrivains « demande de nommer le réel et de rendre visibles ses zones d’ombre ». Les mots justes sont remplacés par d’autres servant à « justifier l’injustifiable ». « Tout comme il était urgent de qualifier les crimes commis contre les civils le 7 octobre 2023 de crimes de guerre et contre l’humanité, il faut aujourd’hui nommer le “génocide” ». »

UNE QUALIFICATION, PAS UN SLOGAN

Plus de 54 000 Palestiniens ont été tués dans les bombardements de l’armée israélienne. Le chiffre des victimes au quotidien est reparti à la hausse. Une famine sciemment orchestrée a lieu sous nos yeux. L’aide humanitaire arrive au compte-gouttes, ou est tout simplement stoppée. Les enfants sont dans un état catastrophique (1600 morts depuis octobre 2023). « La qualification de “génocide” n’est pas un slogan. Elle implique des responsabilités juridiques, politiques, morales. » Responsabilités que le président de la République, Emmanuel Macron, refuse, renvoyant aux historiens l’usage de ce terme. Les signataires exigent plus que jamais que « soient imposées des sanctions à l’État d’Israël » et demandent « un cessez-le-feu immédiat – qui garantisse la sécurité et la justice pour les Palestiniens, la libération des otages israéliens, celle des milliers de prisonniers palestiniens détenus arbitrairement dans les prisons israéliennes, et qui mette un terme, sans délai, à ce génocide ». ■

MURIEL STEINMETZ



Tashiro (Seiichi Kohinata), apprenti cuisinier, est sujet à des hallucinations auditives angoissantes... 2023 ROADSTEAD

Le cours de cuisine de Matsuoka avait bien commencé...

CINÉMA Kiyoshi Kurosawa revient avec un film où il concentre toute sa science de la suggestion grâce à un travail subtil sur le son, vecteur principal d’un récit de possession dans une école de cuisine.

Chime, de Kiyoshi Kurosawa, 45 minutes

Année faste pour le second grand Kurosawa du cinéma nippon, qui filme plus vite que son ombre. En effet, il a tourné trois nouveaux films, qui seront sur les écrans ce printemps et cet été. Première salve avec un moyen métrage, *Chime*, où le cinéaste renoue avec sa veine horrifique des années 1990-2000. Cette fois il condense le propos tout en l’épurant. *Chime* est glaçant, soit, et présente une facture froide, jouant sur des tonalités bleues qu’affectionne Kurosawa et des décors modernes et anguleux. Mais quoique des actes sanglants (au couteau) soient commis, c’est un exercice de violence presque intérieure.

UNE RELECTURE DE PSYCHOSE

D’une certaine façon, on peut voir dans cette histoire de possession se déroulant dans le cadre d’un cours de cuisine un prolongement, voire une relecture, de *Psychose*, de Hitchcock. Mais c’est une relecture déconstruite à l’extrême, dont tous les éléments seraient disjoints et où la causalité serait absente. « J’ai eu l’impression, dit Kurosawa, que le film n’était pas tant axé sur la peur d’un événement soudain que sur le sentiment que quelque chose est en train de se produire. »

En fait, en dehors de l’aspect purement violent, qui reste ponctuel et éphémère, l’intensité émotionnelle dégagée par ce film saisissant provient essentiellement du son, inquiétant à plusieurs titres. L’épouse du personnage principal, Matsuoka, un

cuisinier recyclé dans l’enseignement, ne semble avoir qu’une fonction dans le récit : trimballer des masses de cannettes vides de soda et faire un maximum de bruit. Idem pour leur fils, dont on entend à peine le son de la voix, et qui manipule une sorte de casse-tête métallique produisant un cliquetis caractéristique. Cette dominante aurale traverse *Chime*, titre qui signifie « carillon ». La sonnerie imaginaire qu’entend un élève lors du cours de cuisine déclenche une réaction en chaîne. Ensuite, il y aura le bruit accentué du découpage d’un poulet, que Kurosawa n’a pas son pareil pour rendre sinistre. L’inquiétante étrangeté sonore culminera avec une partition plus musicale, sur un mode presque cacophonique évoquant certaines pages du Polonais Penderecki (utilisées dans *Shining* ou *l’Exorciste*).

Cette façon du cinéaste de jouer avec l’émotion et l’angoisse par le biais du son est dans la lignée du travail de « direction du spectateur » d’Hitchcock. L’impact de ces effets auditifs est d’autant plus puissant qu’ils se produisent dans un contexte dépouillé. Comme souvent, Kurosawa utilise le cadre vide pour générer l’inquiétude, et table sur le mutisme des personnages et leur immobilité. Il y aurait

une thèse à faire sur la gestuelle et les postures des protagonistes de ses films. Elles n’ont rien de naturel et sont une mine d’expressivité rentrée, une sorte de burlesque froid, si toutefois cela existe. Toujours est-il qu’avec *Chime*, Kurosawa est au sommet de son art de l’euphémisme. Le maître de la J-Horror a encore frappé. À suivre la semaine prochaine, dans un autre registre, avec son thriller assez inattendu *Cloud*. ■

L’inquiétante étrangeté sonore culminera avec une partition musicale sur un mode presque cacophonique.

VINCENT OSTRIA

Marion, son appartement, ses voisins, et la misère

TÉLÉVISION Quand leur immeuble, en Seine-Saint-Denis, est classé « en péril », des copropriétaires font tout pour le sauver. Mais c'est compter sans les marchands de sommeil, les jean-foutre, les mauvais payeurs... et un État défaillant. Marion Angelosanto raconte ce combat.

Appartement proche Paris, charme atypique, Arte, 22 h 45

Avec humour, et comme une forme de politesse du désespoir, la réalisatrice Marion Angelosanto raconte la tentative de sauvetage de son immeuble, à Pantin (Seine-Saint-Denis). Et la façon dont, après six ans de lutte, elle a jeté l'éponge. Elle a acheté son appartement, au 4^e étage d'un joli immeuble en briques, dans le quartier des Quatre-Chemins. Ce secteur jouxte Aubervilliers d'un côté, et la porte de la Villette, donc Paris, de l'autre. Elle a été heureuse dans ce lieu : contente de mettre ses pas dans ceux de ses grands-parents, qui ont habité le coin ; contente de la façon dont elle a arrangé son nid, avec une vue sur les toits rouges, de belles lumières au coucher et au lever du soleil. Elle aime aussi ce petit concentré de Seine-Saint-Denis et d'humanité, où se côtoient « ouvriers, retraités, agents de sécurité, aide-soignants, intermittents... », et où l'on parle « arabe, berbère ou chinois ».

RATS, MOISISSURES, SQUATTEURS...

Sauf qu'en 2019 la préfecture a lancé un avis de péril sur l'immeuble. Et pour cause : des dizaines de rats se baladent dans la cour, les murs moisissent cloquent et sont bouffés par les champignons. Alors, avec les copropriétaires, elle décide de changer de syndic, tombe sur une femme très dynamique qui remue ciel et terre, rappelle la loi, fait entrer les 50 000 euros d'impayés de l'immeuble. Et tout progresse : la porte est repeinte, puis la cage d'escalier, les marches sont poncées. Les locataires, parfois très malmenés par leurs propriétaires, s'investissent à fond dans le lieu.

Mais les catastrophes s'enchaînent. D'abord le déplacement du trafic de crack par Gérald Darmanin dans ce quartier, dont la densité de population est importante, mais qu'il a estimé, lui, de la place Beauvau, « sans



Un film qui en dit long sur le mépris institutionnel envers les quartiers populaires. SQUAWK

riverains ». Sans « riverains parisiens », corrige excédée la réalisatrice. Des propriétaires indélicats refusent de réparer des fuites qui fragilisent tout un étage. Les instances censées aider financièrement les travaux jettent l'éponge et rendent impossible toute rénovation sérieuse. Certains propriétaires, véritables marchands de sommeil, ont même recours à l'intimidation et à la menace sur leurs locataires.

Le documentaire en dit long, très long, sur un certain mépris institutionnel envers les pauvres et les quartiers populaires. Et sur la faiblesse de l'action publique contre le mal-logement : une des voisines de Marion Angelosanto, expulsée de son logement, a eu droit à une indemnisation « royale » de 400 euros. Les responsables ? Ils courent toujours, et on ne leur demande pas de comptes. À voir absolument, pour la pertinence du propos et la vivacité du ton. ■

CAROLINE CONSTANT

PROGRAMME TÉLÉ



Derniers soins, France 2, 22 h 45

Aujourd'hui, 25 % des Français meurent chez eux. L'hospitalisation à domicile est notamment ce qui permet aux personnes à l'agonie de partir entourées de leurs proches. Dans ce documentaire d'une douceur rarement atteinte, la réalisatrice met en lumière celles et ceux qui rassurent et tentent de rendre plus confortables les derniers mois, les derniers jours des vies de leurs patients.



Flash(s) : double vue, France 2, 21 heures

En 2024, France 2 diffusait le pilote de *Flash(s)* : Miou-Miou y interprète Claire, retraitée, qui a des dons de voyance. Elle s'en sert pour aider sa policière de fille, Mathilde (Marie Denarnaud), à attraper les méchants. La série est assez banale ; son point de départ, la voyance, est agaçant. Elle vaut pour le lien entre la mère, la fille et la petite-fille. Et l'abattage de Marie Denarnaud, à qui la comédie va si bien.

La mémoire blessée des jeunes du Service du travail obligatoire

TÉLÉVISION Le documentaire de Lucie Pastor et Paul Le Grouyer réhabilite les 650 000 Français livrés aux industries nazies par le régime de Vichy entre 1942 et 1945. Une œuvre implacable.



STO, les oubliés de la victoire, France 3, 21 h 5

Ils s'appelaient Roger, René, Jacques, Rémy, Étienne ou Gabriel. Comme 650 000 jeunes Français, dont le seul tort était d'être né au début des années 1920, ils ont été sacrifiés par leur gouvernement et livrés aux nazis pour travailler en Allemagne. Le formidable film de Lucie Pastor et Paul Le Grouyer retrace l'histoire du Service du travail obligatoire, mis en place par le régime de Vichy en 1942. Les

deux auteurs content aussi cette histoire tragique, puisque ces hommes, envoyés de force loin de chez eux, ont souvent vécu dans des conditions dramatiques, connu les bombardements alliés, vu certains de leurs camarades mourir. Et ils ont longtemps, après la guerre, été mal considérés. Le film, très documenté, rappelle les faits : l'Allemagne, qui dévore alors ses enfants sur tous les fronts, a un besoin cruel de main-d'œuvre pour faire tourner ses industries et ses campagnes. Partout en Europe, les nazis obligent les États à leur fournir des quotas de jeunes gens, de préférence ouvriers qualifiés. La France sera la très bonne élève de ce dispositif, puisqu'elle instaure une obligation pour ces garçons, quitte à aller les chercher

sans ménagement. Le froid, la faim, les brimades, et surtout vivre loin des siens, sans réel espoir de retour sont dans tous les témoignages. L'habileté du documentaire consiste à donner la parole à quelques survivants de cette période, mais aussi à leurs descendants, enfants et petits-enfants. La plupart d'entre eux se sont tus. Et comme le montre l'affaire Georges Marchais, ancien secrétaire général du PCF, qui a été envoyé en Allemagne dans ce cadre et accusé d'être un collaborateur, rares sont les moments où l'opprobre n'a pas été jeté sur eux. Entre lettres, journaux intimes, carnets et surtout témoignages de proches, il aura fallu attendre 2008 pour que l'État reconnaissse le préjudice qu'ils ont subi. ■

C. C.



Faut-il interdire les réseaux sociaux avant 15 ans? (1/2)

La France souhaite restreindre l'accès à ces plateformes numériques de partage de contenus pour les plus jeunes. Des discussions ont lieu avec les principaux acteurs en vue d'un accord au niveau européen.

Selon de nombreuses études, l'usage intensif des écrans provoque des troubles chez les plus jeunes. Le principe de précaution s'impose alors.

Dans un travail de consensus international inédit publié en 2024, plus de 120 chercheurs issus de 11 disciplines différentes se sont accordés sur un constat alarmant : la santé mentale des adolescents a décliné au cours des deux dernières décennies, notamment dans les pays occidentaux. Une majorité écrasante d'experts (plus de 97 %) estime que l'usage intensif des smartphones et réseaux sociaux peut provoquer des troubles du sommeil, de l'attention, voire des formes d'addiction comportementale, en particulier chez les jeunes filles exposées à des contenus déstabilisants ou sexualisés. Dans une étude parue en 2022, Amy Orben montre une vulnérabilité particulière des filles entre 11 et 13 ans aux effets des réseaux, période critique où l'usage est associé à une chute du bien-être. Ce double constat invite à s'interroger : jusqu'à quel âge faut-il protéger les enfants d'une exposition aux réseaux sociaux ?

Le problème ne réside pas seulement dans la quantité de temps passée en ligne. Les algorithmes de recommandation, comme celui de TikTok, jouent un rôle majeur dans l'exposition répétée à des contenus anxiogènes. Une enquête d'Amnesty International de 2023 révèle que TikTok pousse certaines adolescentes vers des vidéos dépressives ou inquiétantes, renforçant leur mal-être par effet de boucle algorithmique. Sans transparence ni régulation, ces systèmes optimisent l'addiction au mépris de la fragilité psychologique des plus jeunes. Le Digital Services Act (DSA), dispositif européen de régulation, incarne une



SYLVIE DIEU OSIKA ET ÉRIC OSIKA
Pédiatres, membres du Collectif Surexposition écrans (CoSE)

avancée majeure en imposant aux plateformes des obligations spécifiques pour protéger les mineurs. Mais il repose encore largement sur l'autorégulation, ce qui implique, d'une part, que les plateformes soient de bonne volonté et, d'autre part, que nous ayons du temps. Or, ce n'est le cas ni pour l'un, ni pour l'autre. Selon la fondation 5Rights (avril 2025), les mesures mises en

place, notamment par Instagram, restent largement insuffisantes : exposition à du contenu sexualisé, publicités masquées, contacts risqués et algorithmes toujours addictifs. Sans contrôle extérieur contraignant, les promesses de sécurité restent illusoires.

Il n'est plus possible d'attendre pour protéger les plus jeunes. Face à l'inaction persistante des plateformes et à l'inefficacité de l'autorégulation, une interdiction temporaire d'accès aux réseaux sociaux avant 15 ans, tant que ces der-

Sans contrôle extérieur contraignant, les promesses de sécurité restent illusoires.

niers ne sont pas pleinement conformes au DSA, semble être la moins mauvaise des mesures. Reposant sur un principe de précaution, elle serait proportionnée au regard des risques identifiés, et ne constituerait en rien une atteinte aux droits fondamentaux des enfants : au contraire, elle viserait à garantir leur droit à grandir dans un environnement numérique sûr, adapté à leur âge et respectueux de leur développement. ■

POUR ALLER PLUS LOIN

L'étude d'Amnesty International sur TikTok, sur le site amnesty.org
L'article « Réseaux sociaux : quel est leur impact réel ? » d'Evan Giret, sur le site theconversation.com

À LIRE

L'Enfant-écran. Comment échapper à la pandémie numérique,
de Sylvie Dieu Osika et Éric Osika, Grasset, 2025.

L'interdiction ne produit rien d'autre que des effets nocifs. La solution réside notamment dans l'accompagnement de l'usage du numérique.

La commission d'experts qui recommande l'interdiction des écrans aux moins de 15 ans avance parmi les raisons principales : conséquences neuro-développementales néfastes, déficits de sommeil, cyberharcèlement, risques chez les enfants ou adolescents les plus vulnérables. L'interdiction viendrait alors comme une solution visant à protéger cette catégorie de population. Malgré l'attractivité qu'elle présente, cette proposition comporte plusieurs limites. Elle donne l'impression de résoudre le problème, alors qu'elle élude la question essentielle : comment accompagner les jeunes dans leur usage du numérique.

Ces sont les compétences numériques, critiques et émotionnelles, qui permettent de naviguer sainement sur les réseaux, pas l'absence d'accès. Les réseaux sont au cœur des interactions sociales adolescentes. Bien utilisés, ils offrent des bénéfices non négligeables. Les interdire, c'est en priver les jeunes ou tout simplement les retarder « pour leur bien ». En reportant l'exposition aux réseaux, on retarde aussi le développement de l'autonomie, du sens critique, de la gestion des émotions face aux contenus ou aux interactions. Cela peut rendre l'entrée dans le numérique plus brutale, plus risquée et moins encadrée. Les interdictions strictes sont facilement contournées par les jeunes les plus débrouillards, les exposant sans encadrement à



EVAN GIRET
Doctorant
en psychologie,
université de Lorraine

des environnements peu sécurisés, tandis que les autres risquent isolément et marginalisation. Cela creuse des inégalités d'accès aux compétences numériques et pousse certains vers des plateformes encore moins régulées, augmentant les risques de préjudices et favorisant une double vie numérique peu saine. De manière plus générale, cela risque également

d'isoler davantage les jeunes déjà marginalisés des systèmes de soutien et de la communauté tout en faisant reculer les droits et libertés des jeunes. L'usage des réseaux sociaux et des outils numériques se façonne au gré des expériences, avec l'âge et en interaction avec de nombreux autres facteurs. Penser qu'une simple interdiction à une certaine catégorie de population est une solution pour limiter les conséquences néfastes et protéger les plus vulnérables est au mieux illusoire, au pire une bêtise. Les retours d'expérience d'autres pays comme la Corée du Sud ou la Grande-Bretagne démontrent l'inefficacité des restrictions. Lessolutions sont ailleurs. Ainsi que le recommande le rapport de la commission d'experts chargée d'évaluer l'impact de l'exposition des jeunes aux écrans, il s'agit notamment de préparer les jeunes à leur autonomie sur les écrans, de leur donner le pouvoir d'agir, de mieux outiller et mieux former au numérique tout en accompagnant les parents, les enseignants, les éducateurs et tous ceux qui interviennent auprès des enfants. Il semble plus que nécessaire de renforcer le déploiement des solutions pour éduquer et développer les compétences en littératie numérique, plus particulièrement sur les réseaux sociaux. ■

Les retours d'expérience d'autres pays démontrent l'inefficacité des restrictions.



Fausse fourrure,
diamants en
plastique, coeurs
fluo aux oreilles,
l'artiste est
à la ville comme
à la scène.
LIVIA SAAVEDRA POUR L'HUMANITÉ

En cette fin avril, l'Euro-péen, temple parisien du seul-en-scène, accueille l'une des dernières représentations du *Drama Queen* de Mahaut Drama, avant un petit tour en région et puis s'en va. La salle est complète. Une majorité de femmes, tous âges confondus, sont venues prendre une dose d'humour survolté et découvrir son programme présidentiel en trois points. Vasectomie obligatoire pour les hommes, opération bénigne, gratuite, réversible et trop méconnue. Abrogation du délit d'exhibition sexuelle pour les femmes seins nus. Et une saisie immobilière pour toutes les personnes quidiraient : « Mais, elle était habillée comment ? » Question qui peut se décliner en : « Mais, elle était bourrée ? »

L'AMITIÉ EN FÊTE

À la sortie du show, le hall retentit encore des rires du public. Une table est dressée avec des exemplaires du premier livre de Mahaut, *Que jeunesse se passe* (Robert Laffont), pour une séance de dédicaces. À la dernière fan, qui n'a pas pu acheter l'ouvrage, elle offre spontanément l'exemplaire du présentoir.

Nous retrouvons trois semaines plus tard la stand-uppeuse sur la péniche la Nouvelle-Seine, amarrée sur la berge du quai de Montebello, face à Notre-Dame. Elle a joué un paquet de samedis dans ce comedy club bienveillant, avant d'avoir accès à des jauges plus grandes. Son parcours, elle le raconte en partie dans les 264 pages de son premier livre.

« C'est un roman d'aventures urbaines, inspiré de faits réels », résume-t-elle. Un roman qui démarre crûment, au réveil

Mahaut Drama, queen féministe du rire

Humoriste engagée et chroniqueuse éloquente, elle raconte dans un premier livre détonant son parcours chaotique avant le récent succès de son seule-en-scène. Un combat égalitaire et féminin.

d'une overdose. Le dysfonctionnement familial, le rejet maternel, les phases de bipolarité du père, le harcèlement scolaire, les abus d'alcool, les conduites à risques, le logement insalubre, les échecs. Beaucoup d'échecs : aux concours des beaux-arts, des écoles de journalisme, puis les débuts dans le stand-up... et toujours la fête, comme une philosophie, comme un tuteur qui la soutient, avec le pouvoir de l'amitié.

UN SPECTACLE CLIVANT

Fausse fourrure, diamants en plastique, coeurs fluo aux oreilles, maquillée comme un camion volé, l'héritière du vestiaire de Josiane Balasko dans *Nuit d'ivresse* est à la ville comme à la scène. « J'ai toujours été comme ça, dès que j'ai eu l'autorisation de m'habiller comme je voulais, à 13 ans.

Tout de suite, j'ai porté du rouge à lèvres, des décolletés. Tout le monde me disait que j'étais grosse. Je m'habillais toujours sexy alors que j'aurais dû me cacher, ça agaçait. C'est devenu une revendication. »

Quand elle commence le stand-up, voici huit ans, elle se prend en pleine figure le peu d'interactions avec les autres humoristes en coulisse, majoritairement masculins. « Même la réaction des publics était frileuse. J'arrivais sur scène et je sentais que les gens étaient tendus. J'ai réalisé que c'était mon look qui provoquait ça. Je ne ressemble pas à ce qui peut être drôle. Le rire est censé être masculin et, quand une femme s'en empare, c'est encore étonnant. »

Elle constate que son spectacle est clivant, que les hommes viennent moins nombreux. « Récemment, au Salon du livre de Paris,

seules des femmes ont acheté mon bouquin. Je me suis dit que les hommes ne s'intéressaient pas à ce que font les femmes, se désole-t-elle. Nous, on va voir leurs films, on lit leurs livres, alors qu'eux ne s'intéressent pas au travail des femmes. »

POLITISÉE, ELLE ENRAGE

Depuis 2021 sa personnalité de queen militante s'affiche à la radio, à l'antenne de Nova puis de France Inter, et actuellement sur le plateau de l'émission *Quotidien*, sur TMC, où elle enfonce le clou en prouvant « qu'on peut faire rire avec de gros seins et des gros bijoux ». Et faire réfléchir aussi, avec ses chroniques qui épingle l'actualité ou les aberrations légales. « Le rire est un médium idéal pour faire passer des idées, pour dédramatiser les enjeux et dé-sacraliser à peu près tout. »

Elle a vécu dans une grande précarité pendant deux ans avant d'obtenir le statut d'intermittente du spectacle. « Aujourd'hui, avec les spectacles et les chroniques, je gagne entre 2500 et 3 000 euros par mois, je respire enfin. Je viens de quitter ma chambre de bonne. 30 ans et 30 mètres carrés. »

Politisée, elle enrage de constater qu'« au lieu de s'attaquer à la vraie classe dominante on se divise et s'éparpille dans les luttes ». « Pendant la dissolution, il y a eu une vraie convergence. Avoir tellement flippé a stoppé net les conneries de type : "Je suis plus marxiste que toi." On était tous ensemble, ça m'a fait beaucoup de bien. Mais ça n'a pas été écouté, alors que nous avons eu une majorité relative, déplore-t-elle. On demande aux étrangers de réussir à maîtriser l'imparfait du subjonctif, mais au plus haut sommet de l'État, on ne sait pas ce que veut dire la gauche qui a une majorité relative ». ■

CATHERINE ATTIA-CANONNE